

III.5 LE XIXE SIECLE

III.5.1 ENSEMBLE URBAIN N°9 : RUE DU PONT LOUIS-PHILIPPE (4E ARRONDISSEMENT)

La mise en œuvre du projet de percement de la rue du Pont Louis-Philippe, déjà prévu par le plan dit de la Commission des Artistes, est accélérée par les ravages causés dans le quartier Saint-Gervais par l'épidémie de choléra de 1832. L'ouverture de la rue, décidée par ordonnance royale du 13 août 1833, est destinée à assainir le tissu et à donner un débouché méridional à la rue Vieille-du-Temple. L'opération, qui comprend également la construction d'un pont (décret royal du 18 juillet 1833), est menée par la Société pour la construction du pont Louis-Philippe créée par les frères Seguin, Callau et Colin. Elle reçoit une subvention de 100 000 francs de l'Etat pour le pont et de 400 000 francs de la Ville de Paris pour la rue.

Achévé et ouvert à la circulation en juillet 1834, le pont Louis-Philippe, l'un des premiers ponts suspendus construits à Paris, dont le pilier central reposait sur la pointe occidentale de l'île Saint-Louis, est remplacé en 1861 par un pont en maçonnerie. Le percement du nouvel axe touche quatre îlots de l'ancien quartier de l'Hôtel de Ville (n° 7, 8, 9 et 10 sur l'atlas par îlots) bordés par la rue Saint-Antoine (actuelle rue François-Miron), la rue Geoffroy L'Asnier, le quai de Grève (actuel quai de l'Hôtel de Ville), la rue des Barres, la rue Grenier sur l'Eau, la rue de la Mortellerie (actuelle rue de l'Hôtel de la Ville) et l'impasse Putigneux (disparue en 1992). La comparaison entre l'Atlas par îlot (1825) et la feuille minute du cadastre 1900 (1891) fait apparaître que la moitié de la surface des îlots a été détruite. Si l'opération épargne la mairie du 9e arrondissement installée depuis 1828 dans la maison du XVIIIe siècle dite le Chateau (selon le plan archéologique de Paris d'Adolphe Berté), située à l'angle de la rue Grenier sur l'eau et Geoffroy L'Asnier, ainsi qu'une partie de l'hôtel de l'abbaye de Maubuisson localisée au 12 rue des Barres, l'ancien hôtel de Charny (XVIIIe siècle), situé à l'angle de la rue des Barres et la rue de la Mortellerie (actuelle rue de l'Hôtel de Ville), est entièrement démoli.

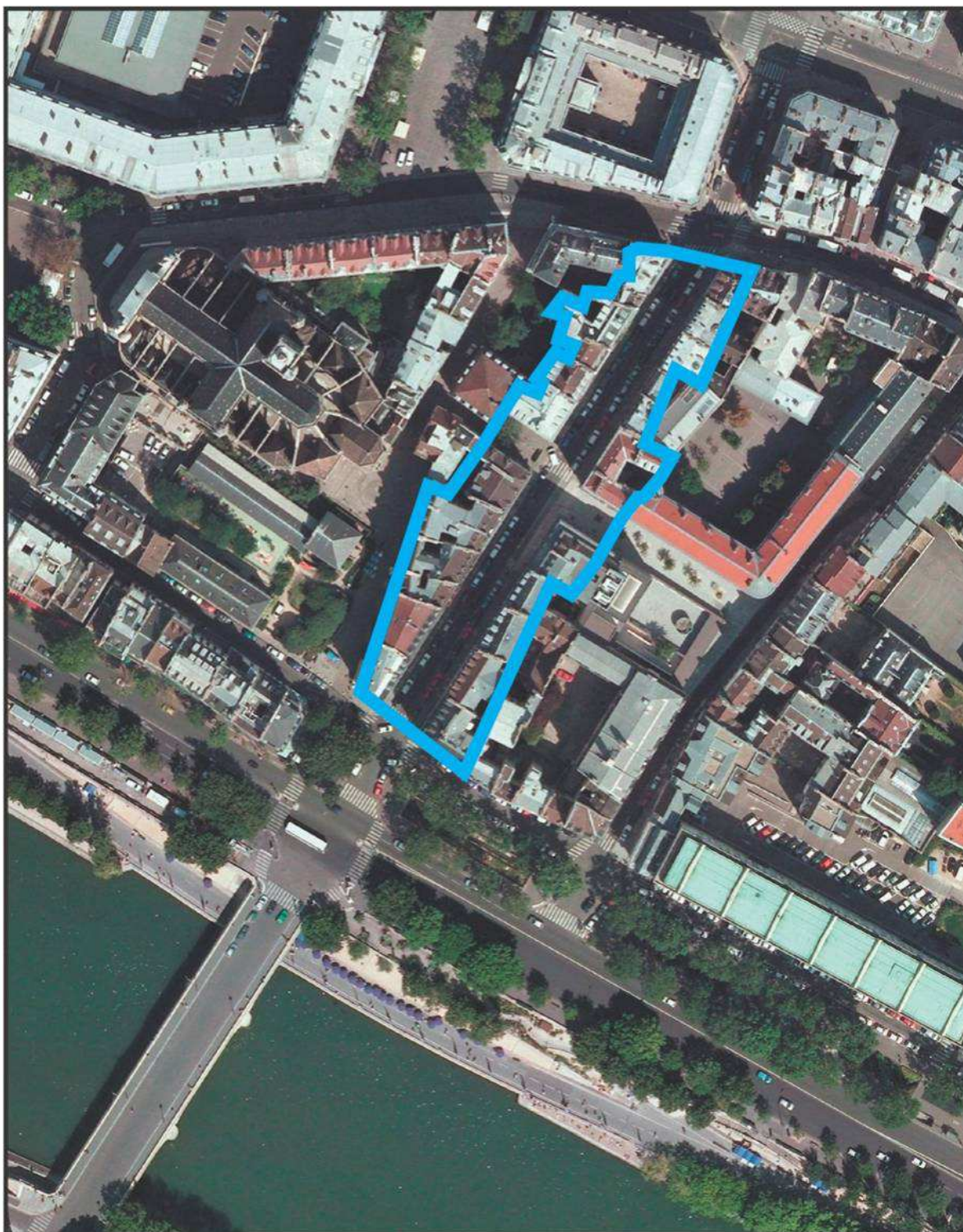
Le projet urbain prévoit également l'élargissement de la rue Grenier sur l'Eau. Deux amorces ont été réalisées à l'angle de la rue du Pont Louis-Philippe (voir plan de 1891). En 1878, une nouvelle voie de 20 mètres de large, destinée à relier la place Baudoyer au quai des Célestins, est projetée par les services du Plan. S'il avait été réalisé, le projet aurait entraîné la destruction des immeubles situés à l'angle de la rue Grenier sur l'eau et de la rue du Pont Louis-Philippe au profit d'une structure en biais perturbant la trame perpendiculaire du secteur.

En 1885 est intégrée à la rue du Pont Louis-Philippe la section sud de la rue Vieille-du-Temple comprise entre la rue de Rivoli et la rue François-Miron. Mais cette augmentation ne justifie pas la prise en compte des immeubles de rapport des n° 26, 28 et 30 rue du Pont Louis-Philippe et de la caserne Lobau dans le périmètre de l'ensemble urbain n°3, puisqu'ils ont été construits dans les années 1850-1860 à l'occasion du prolongement de la rue de Rivoli.

Au siècle suivant, le secteur subit d'importantes transformations. La restructuration des quais pendant les années trente entraîne la démolition de l'îlot compris entre la rue de l'Hôtel de Ville, la rue du Pont Louis-Philippe, la rue Geoffroy L'Asnier et le quai de l'Hôtel de Ville. Incluse dans le périmètre de l'îlot insalubre Saint-Gervais dès 1906, la rue du Pont Louis-Philippe n'est en revanche pas concernée par les travaux de rénovation engagés dans les années 1940. Il faut attendre les années 1990 pour que les immeubles des n°8 à 14 et n°3 à 11 soient restaurés par l'architecte Jean-Pierre Jouve pour la Société anonyme de gestion immobilière.

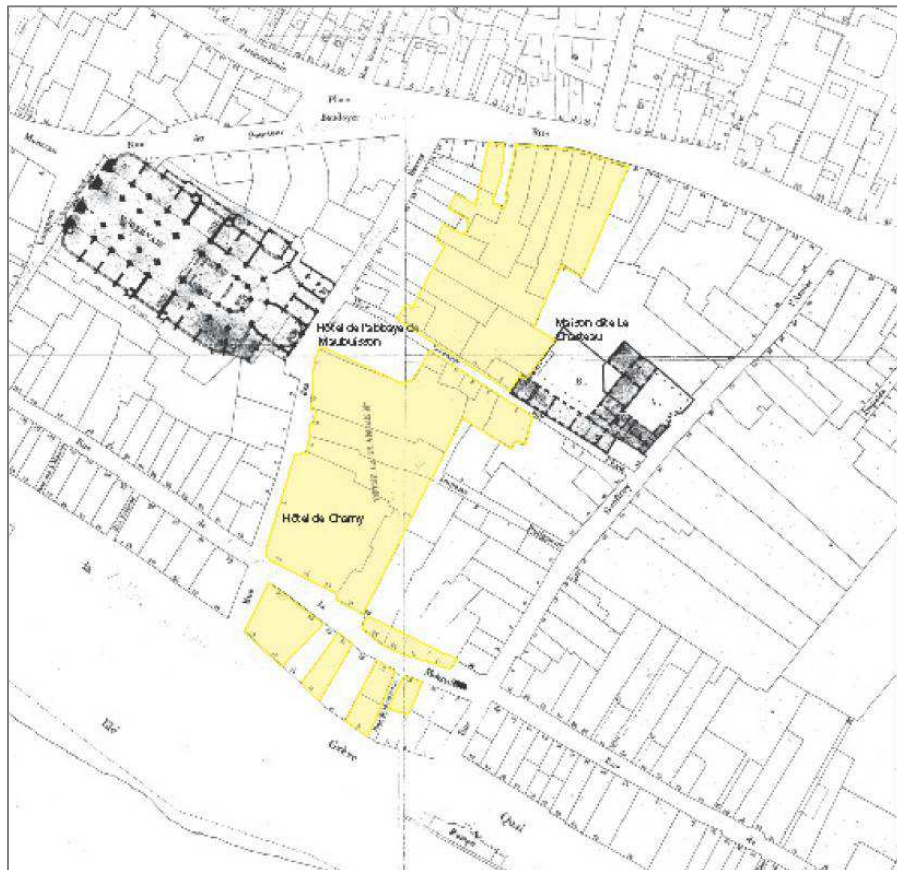
L'alignement d'immeubles de rapport représentatifs du règne de Louis-Philippe élevés le long de la rue du Pont Louis-Philippe, dont la largeur est fixée à 13 mètres, a conservé son homogénéité. Conformément à l'usage de l'époque, les immeubles construits par des entrepreneurs pour une bourgeoisie modeste, ne sont pas signés en façade. Au-dessus d'un rez-de-chaussée à boutiques, dont certaines ont gardé leurs devantures, les immeubles s'élèvent sur quatre étages carrés, un cinquième en retiré, souligné par un balcon filant, et un niveau de comble ou sur cinq étages carrés avec et un niveau de comble. Certains immeubles,

comme le n°14, ont été surélevés. L'ornementation des appuis de fenêtres et des panneaux des portes d'entrée en fonte dominée par les motifs géométriques, les palmettes, les acanthes, les cornes d'abondance, les amours ou les figurines d'inspiration « troubadour » contribuent à l'animation des façades de plâtre ou de pierre de taille relativement dépouillées. Les immeubles de rapport de la rue du Pont Louis-Philippe peuvent être comparés avec ceux élevés sensiblement à la même période lors du percement de la rue Rambuteau à partir de 1838.

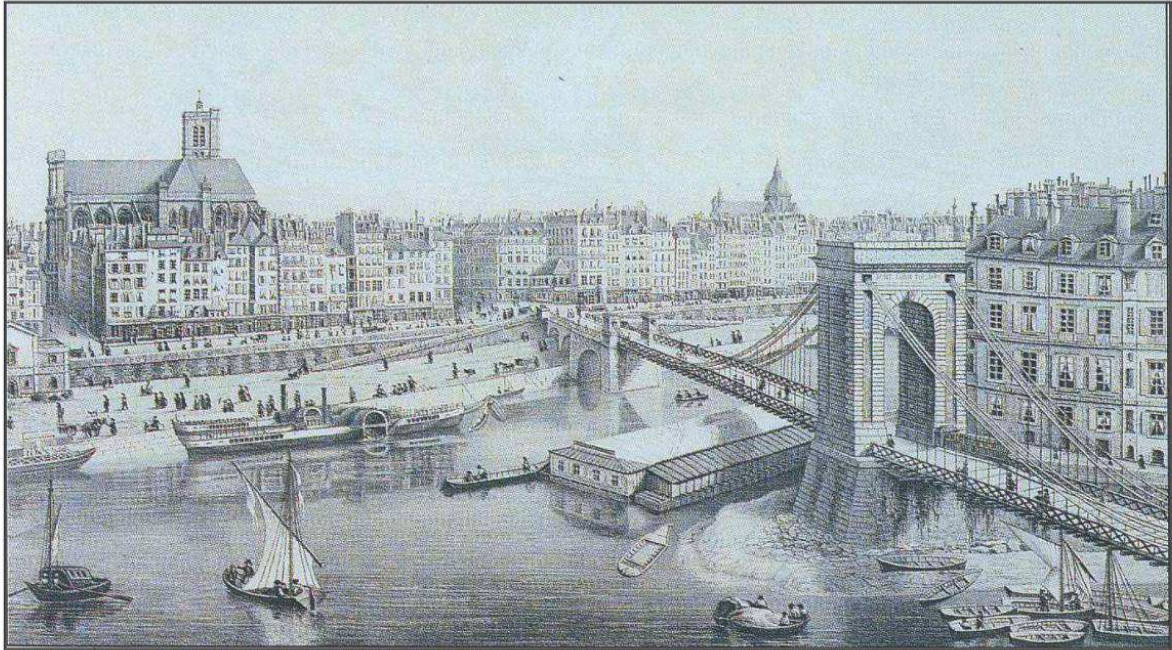




Minutes des premiers levés du plan de Paris dit « Cadastre 1900 », Quartier Saint-Merry Saint-Gervais, 1891, Direction de l'urbanisme, STDF.



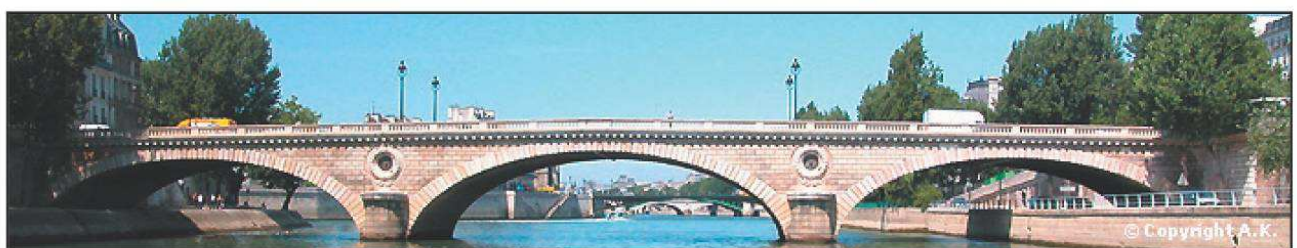
Extrait du quartier de l'Hôtel de Ville de l'Atlas des quarante-huit quartiers de la Ville de Paris, dédié à Monsieur le Comte Chabrol de Volvic, conseiller d'Etat, préfet du Département de la Seine, Paris, s.d. [1827-1836]. Les parcelles pochées en jaune ont été détruites lors du percement de la rue du Pont Louis-Philippe. Informations issues de la comparaison entre l'Atlas par îlot et la feuille minute du cadastre 1900.



Vue du Pont Louis-Philippe prise de la maison d'Héloïse et d'Abélard vers 1845, gravure originale de Linda Irsinger.



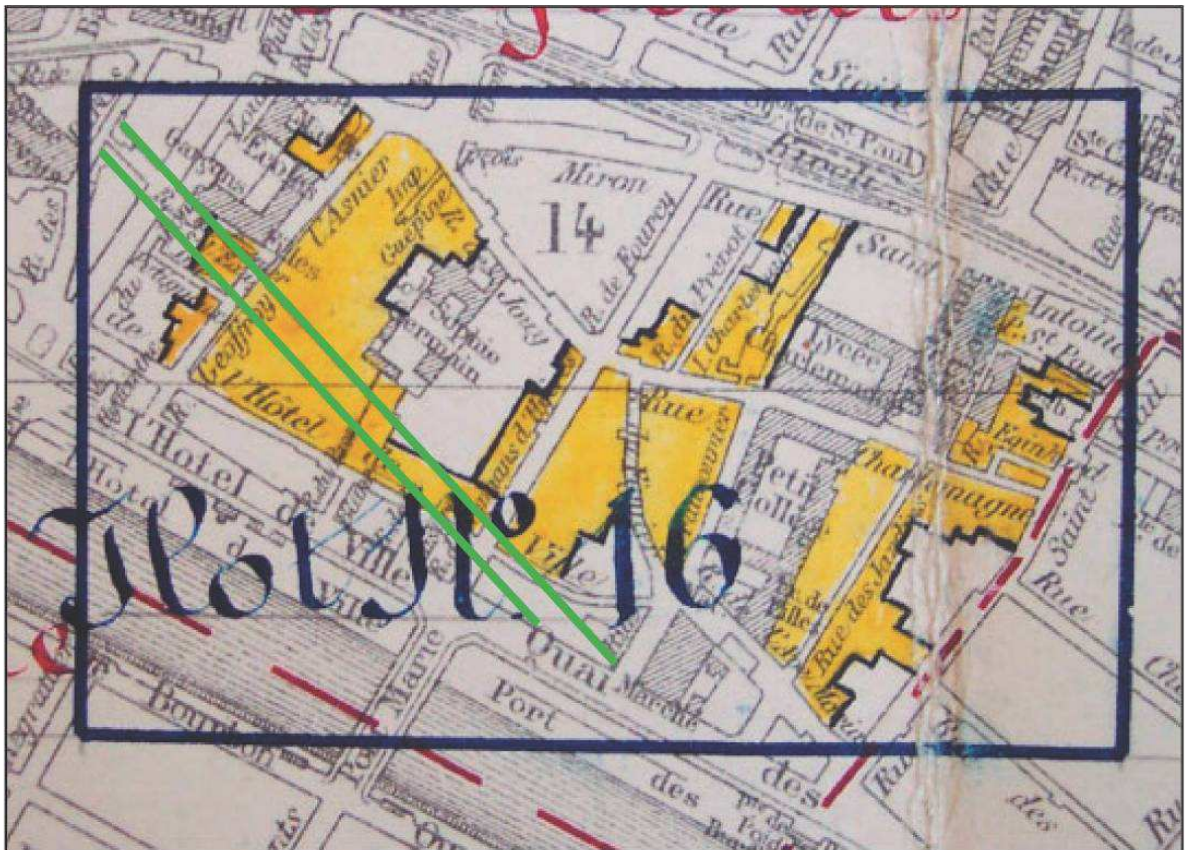
Vue panoramique depuis le clocher de l'église Saint-Gervais montrant l'ancien pont suspendu et le nouveau pont Louis-Philippe en chantier.



Construit en maçonnerie sur les plans des ingénieurs Féline-Romany, Georges Martin et Savarin, l'actuel Pont Louis-Philippe est livré en 1861. A la différence de l'ancien pont qui adoptait un tracé en biais en utilisant comme pont d'appui l'île Saint-Louis, le nouveau pont s'inscrit dans le tissu urbain en reliant en ligne droite la rue du Pont Louis-Philippe à la rue du Bellay.



La rue du Grenier sur l'eau, gravure originale d'Alfred Delauney 1866, extraite de *Paris pittoresque, historique et archéologique*, chez l'auteur, 1867.
La rue est perpendiculaire à la rue du Pont Louis-Philippe.
En fond de perspective, la tour sud de l'église Saint-Gervais.



Projet d'une voie reliant la Place Baudoyer au quai des Célestins reporté sur un fond de plan de l'entre-deux-guerres.



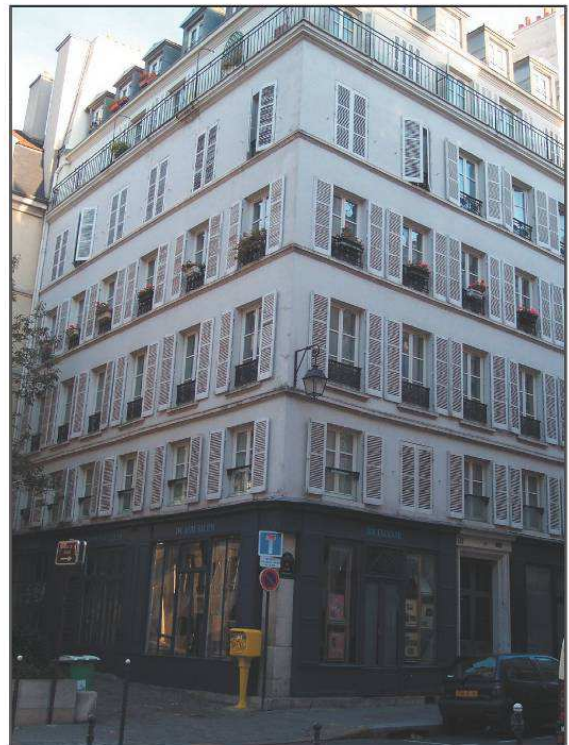
Immeuble du 1 rue du Pont Louis-Philippe. La façade doit encore beaucoup à l'esthétique des années 1820.



Immeuble du 3 rue du Pont Louis-Philippe. Le dernier niveau ren retiré est plus proche de l'immeuble qui se développera au cours des années 1830-1840. On notera ici les persiennes.



Immeuble du 7 rue du Pont Louis-Philippe. Il n'y a plus d'entresol, mais l'on remarque un étage noble avec son balco, les deux niveaux supérieurs sont identiques.



Immeuble du 13 rue du Pont Louis-Philippe. On remarque l'entresol, l'étage en retiré, l'absence de tables au-dessus des baies et la simplicité des bandeaux.



Immeuble du 4 rue du Pont Louis-Philippe



Immeuble du 6 rue du Pont Louis-Philippe



Immeuble du 8 rue du Pont Louis-Philippe



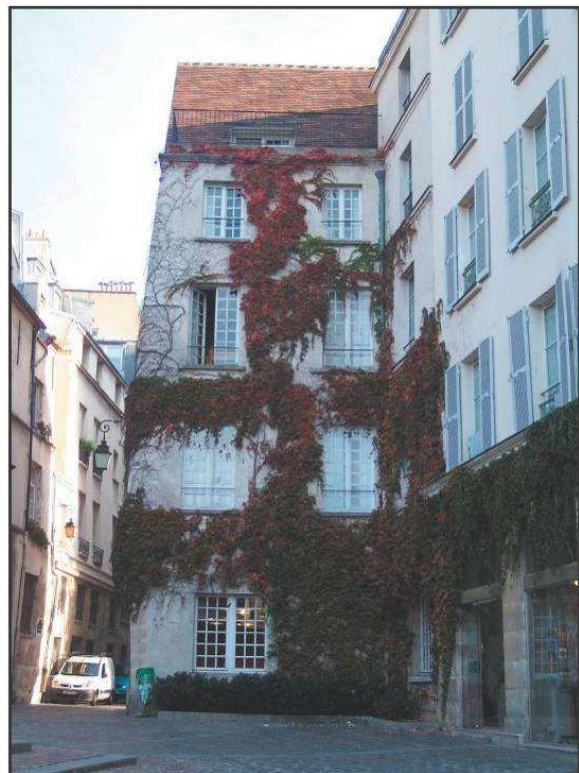
Immeuble du 12 rue du Pont Louis-Philippe



Fontes ornées. Les portes d'entrée de la rue du Pont Louis-Philippe dressent un catalogue en usage entre 1830-1840.



Immeuble du 8 rue des Barres



Immeuble du 12 rue des Barres

III.5.2 ENSEMBLE URBAIN N°10 : RUE RAMBUTEAU - (3E ARRONDISSEMENT)

L'ensemble urbain de la rue Rambuteau est situé à l'ouest du périmètre du secteur sauvegardé et forme la limite entre les 3e et 4e arrondissements. Il est constitué des parcelles créées lors de la réalisation de la rue Rambuteau, l'une des premières percées pré haussmanniennes. Les immeubles de rapport qui la bordent sont représentatifs de la période Louis-Philippe et s'inscrivent dans une séquence visuelle qui, malgré la présence de constructions de la fin du 19e et du début du 20e siècle, a conservé son homogénéité.

Quelques années avant les travaux de percement de la rue Rambuteau, l'îlot délimité par les rues de Braque, des Archives, des Blancs-Manteaux et du Temple connaît quelques transformations : l'hôtel de Mesmes construit au 16e siècle sur les dessins de l'architecte Jean Bullant est partiellement démoli après avoir été vendu en 1826 pour lotir le passage Sainte-Avoye. De l'hôtel, dont la partie nord s'appuyait sur l'enceinte de Philippe-Auguste, subsistent un corps de bâtiment Louis XV sur la rue du Temple (actuels n°62-64) et une aile correspondant au 11 passage Sainte-Avoye. Mais c'est la réalisation d'un nouvel axe reliant le centre de Paris au Marais qui bouleverse le secteur, traversant en leur coeur deux îlots anciens : à l'ouest, l'îlot bordé par les rues Michel le Comte, Beaubourg, Geoffroy l'Angevin et du Temple (ancienne rue Sainte-Avoye) et à l'est, l'îlot de l'hôtel de Mesmes.

L'idée de prolonger la rue des Francs-Bourgeois jusqu'à l'église Saint-Eustache est proposée par la Commission des artistes en 1793. En 1834, le projet est de nouveau à l'ordre du jour lorsque les habitants du quartier signent une pétition en faveur du percement d'une nouvelle rue. Les travaux commencent peu après la promulgation du décret d'utilité publique du 5 mars 1838. L'objectif de cette voie est de dédoubler le trajet Saint-Antoine/Saint-Honoré par la connexion de la rue des Francs-Bourgeois avec celle des Petits-Champs. Selon les indications de la plaque de l'immeuble du n°19-21 rue Rambuteau, la première pierre aurait été posée en 1839 par le négociant et banquier Flamant-Devergie. A la différence de la rue du Pont-Louis-Philippe réalisée peu de temps avant, la rue Rambuteau est davantage conçue comme un axe de liaison que comme une percée sanitaire. Le percement de la nouvelle voie, dont la largeur est fixée à 13 mètres, entraîne la démolition, à l'ouest, de plusieurs maisons anciennes ainsi que du couvent des Ursulines Sainte-Avoye devenu propriété nationale après sa suppression en 1790. Les bâtiments avaient ensuite été transformés en logements et la chapelle abattue. Seules ont été conservées une maison de rapport Louis XVI élevée au 67 rue du Temple ainsi que la maison de l'abbaye de Lagny construite en 1522 et englobée en 1686 dans le couvent des Ursulines (69 rue du Temple). A l'est, deux hôtels importants sont démolis : l'hôtel de la Trémouille construit entre cour et jardin (emplacement de l'actuel n°60 rue du Temple) dont la porte d'entrée dessinée vraisemblablement en 1742 par l'architecte Jacques-Richard Cochois a été remontée au n°14 lors de la construction de l'immeuble de rapport et l'hôtel médiéval Novion auquel on accédait par une allée depuis la rue des Archives et par le cul de sac Piquet. Le percement de la rue Rambuteau transforme l'impasse en une rue : l'actuelle rue Pecquay.

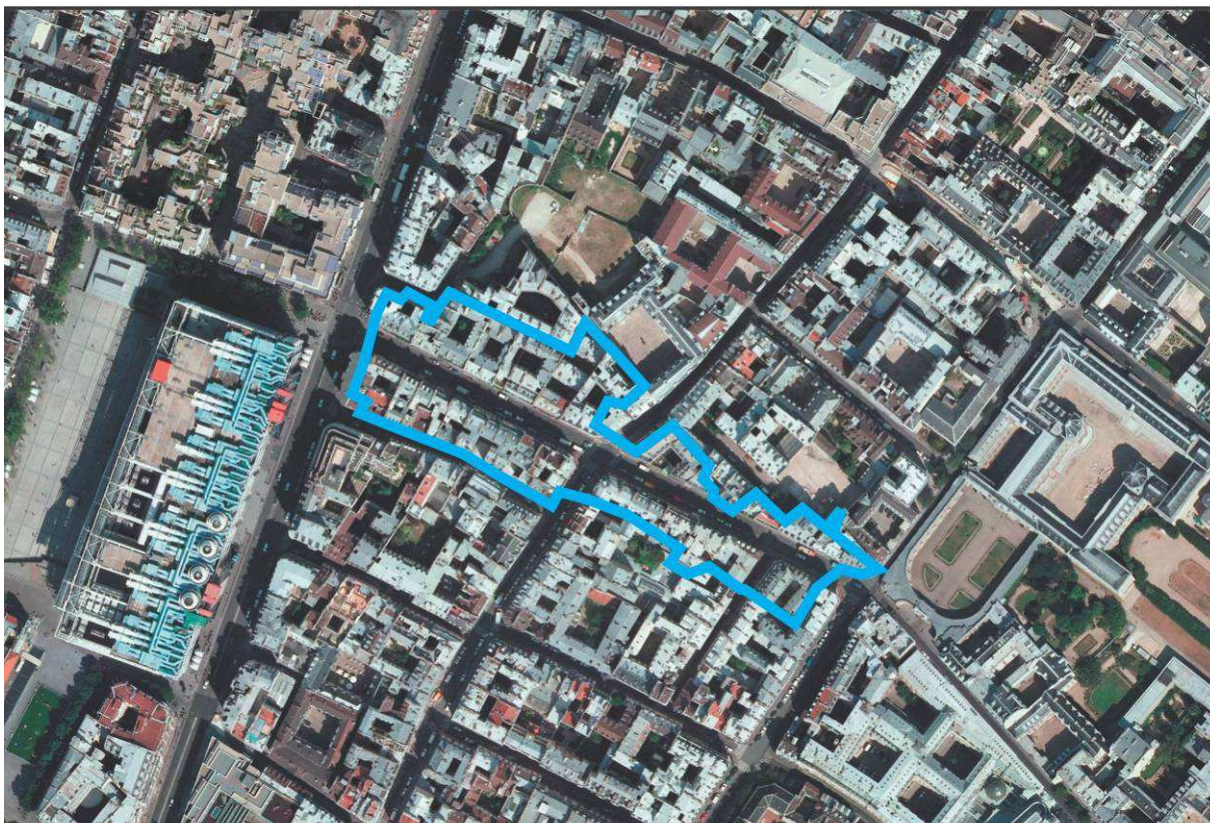
La loi du 3 mai 1841 ne donnant pas encore à la collectivité publique les moyens juridiques d'acquérir l'ensemble d'une parcelle touchée par une opération d'élargissement ou de percement afin d'éviter les difficultés liées aux terrains inutilisables (ce que permettra le décret du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris), certains immeubles de rapport, comme les numéros 3 et 5 et dans une moindre mesure le n°8, forment de véritables «placards». Les destructions occasionnées par le percement ont été plus importantes sur la rive paire que sur la rive impaire au revers de laquelle subsistent quelques maisons anciennes parfois enkystées dans les nouvelles constructions : les n° 2, probablement 12 et 22 rue Geoffroy l'Angevin ainsi que le n°61 de la rue du Temple ont été épargnés par l'opération de voirie. A l'est de la rue du Temple, les n°13 et 15 rue Pecquay semblent également être du bâti ancien. Dans les années 1850 est aménagée la cité «Noël» par le propriétaire Grosjean à laquelle on accède par le n°22 rue Rambuteau.

Dans les années 1890-1890, trois immeubles de rapport viennent remplacer les n°11 et 16 rue Rambuteau, élevés respectivement par les architectes M. Chaize en 1891 et G.

Maréchal en 1894. Quant au n°1 rue Rambuteau, sa reconstruction s'inscrit dans le cadre de l'opération d'élargissement de la rive orientale de la rue des Archives à la fin des années 1880. Dix ans plus tard, une seconde opération de voirie modifie l'angle de la rue Rambuteau (rive paire) et de la rue Beaubourg (n°22) élargie à 20 mètres par application du décret du 12 février 1895. En 1898,

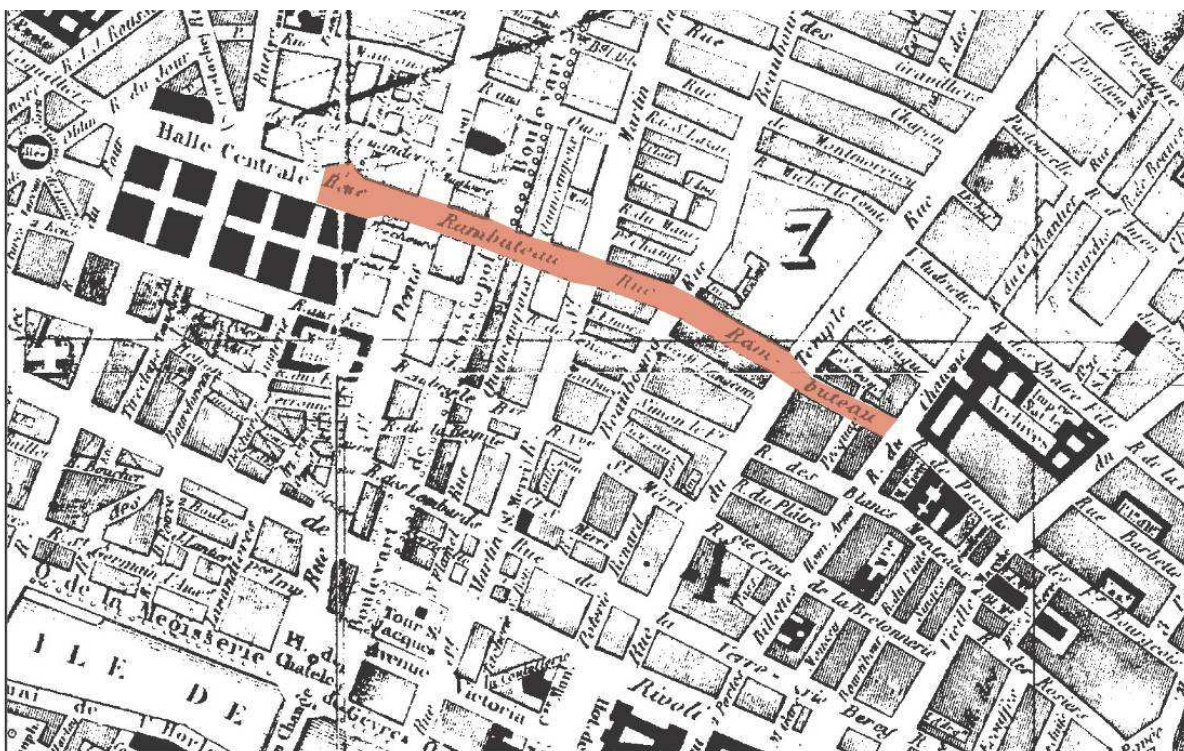
un immeuble mixte associant activités aux trois premiers niveaux et logements aux trois derniers est élevé sur les plans de l'architecte G. Baillon à l'emplacement des n°32 et 34 de la rue Rambuteau. La poursuite de l'opération d'élargissement dans les années 1920 (décret d'utilité publique du 4 décembre 1911) vient encore modifier le lotissement originel par la construction, selon les plans de l'architecte Bellat, d'un imposant immeuble de rapport en rupture avec le gabarit et la modénature des immeubles Louis-Philippe. Lors de la délimitation des îlots insalubres dans les années 1920, une partie de la rue Rambuteau (les deux rives entre le boulevard de Sébastopol et la rue Beaubourg - hors périmètre du secteur sauvegardé - et la rive impaire entre les rues Beaubourg et du Temple) est compris dans le périmètre. Néanmoins, lors de l'aménagement du plateau Beaubourg dans les années 1970, les immeubles de rapport seront épargnés.

Malgré les reconstructions et les opérations de voirie menées à la fin du 19e et au début du 20e siècle, la rue Rambuteau conserve son homogénéité et forme un ensemble urbain représentatif de l'urbanisme et de l'architecture sous Rambuteau. Les immeubles de rapport qui la bordent doivent, à ce titre, être préservés. Au dessus d'un rez-de-chaussée commercial, les immeubles, à l'instar de ceux construits quelques années auparavant rue du Pont-Louis-Philippe (cf. ensemble n°9), s'élèvent quatre étages carrés (le 4e est le plus souvent traité en attique), un cinquième en retiré souligné par un balcon filant et un sixième sous comble. Les lignes horizontales de la façade - corniche et bandeaux d'étage - relient les façades entre elles, créant une séquence visuelle très homogène. Les façades des immeubles (en plâtre ou en pierre de taille) présentent des éléments de décor communs : encadrement mouluré des baies parfois surmontées de dais, lignes de refend soulignant le premier étage, appuis de fenêtre et panneaux des portes d'entrée en fonte présentant des motifs géométriques ou puisant dans le répertoire «troubadour» très en vogue à l'époque. Les persiennes, que plusieurs immeubles ont conservé, contribuent également à l'animation de la rue.





Atlas par îlot, quartier du Mont-de-Piété, îlot n°10, 1823. Les zones détruites lors de la création du passage Sainte-Avoie après 1826 et du percement de la rue Rambuteau ont été représentées en jaune ; le bâti subsistant en carmin ; en vert le bâti ayant fait l'objet d'une mise à l'alignement.



La rue Rambuteau sur le plan Lemièrre (1860). Les rues Beaubourg et du Renard n'ont pas encore été élargies.



Rive paire de la rue Rambuteau, vue prise vers la rue des Francs Bourgeois. Immeubles des n° 2 à 8 rue Rambuteau



Immeubles des n° 20 à 26 rue Rambuteau



Vue prise depuis l'immeuble du n°14 rue Rambuteau vers la rue Beaubourg.



Immeubles des n° 26 à 30 rue Rambuteau



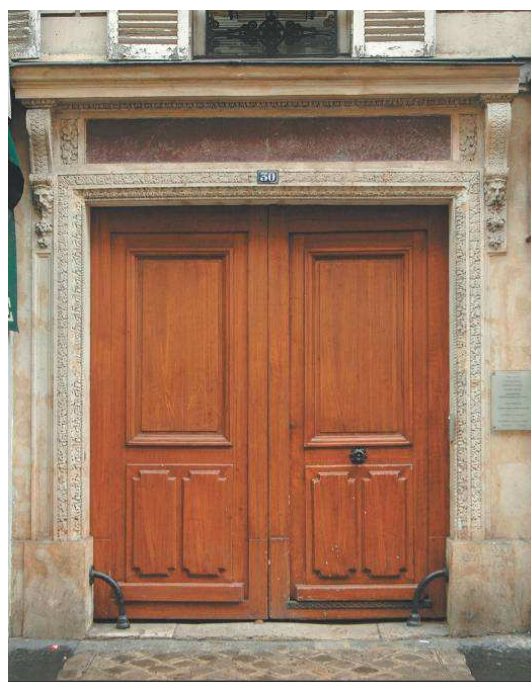
n°10 rue Rambuteau



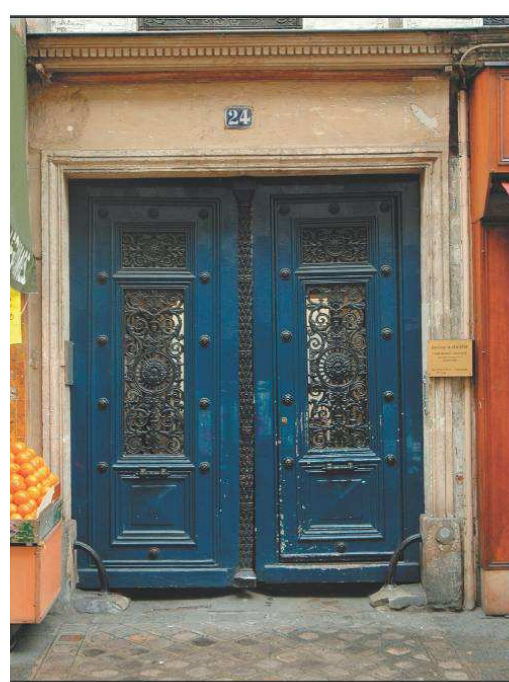
28 rue Rambuteau, phot. Jean-Marc Léry



n°12 rue Rambuteau



n°30 rue Rambuteau



n°24 rue Rambuteau

III.5.3 ENSEMBLE URBAIN N°11: RUE MALHER - (4^E ARRONDISSEMENT)

L'ensemble urbain Mahler-Rosiers est situé dans le 4^e arrondissement. Il est constitué des parcelles créées lors du percement de la rue Mahler au début des années 1850. Les immeubles de rapport qui la bordent sont représentatifs d'un style de transition entre l'immeuble du début du règne de Louis-Philippe et celui de la période haussmannienne et s'inscrivent dans une séquence visuelle qui a conservé son homogénéité.

Sous la Deuxième République, un arrêté du pouvoir exécutif du 26 mars 1848 ordonne le percement d'une nouvelle rue reliant la rue des Francs-Bourgeois à la rue Saint-Antoine à l'emplacement des prisons de la Force. La Grande Force est aménagée en 1780 sur les plans de l'architecte Pierre Giraud dans l'ancien hôtel de la Force acquis en 1754 par le comte d'Argenson pour le gouvernement qui y avait installé ses services administratifs. Ayant son accès au 2 rue du Roi-de-Sicile, elle accueille alors des prisonniers pour délits et dettes civiles. De 1785 à 1790, l'architecte Pierre Desmaisons se voit confier la construction de l'annexe de la prison destinée aux femmes - la Petite Force - à laquelle on accède par le 22 rue Pavée. En 1850, les prisonniers sont transférés à la prison Mazas qui vient d'être construite dans le quartier, tout proche, des Quinze-vingts, à l'angle du boulevard Mazas (actuel boulevard Diderot) et de la rue de Lyon. Après la démolition des deux prisons, la Ville de Paris acquiert le terrain, le divise en lots qu'elle revend en octobre 1852. L'ouverture de la rue Mahler s'inscrit donc moins dans un projet urbain destiné à faciliter la circulation - déjà assurée par les rues Pavée à l'ouest et de la Culture Sainte-Catherine (actuelle rue de Sévigné) à l'est - que dans une volonté de rentabilité financière.

Le tracé de la nouvelle rue, dont la largeur est fixée à 12 mètres, débute au niveau du n°24 de la rue Pavée (hôtel Lamoignon) et rejoint l'ancienne rue des Ballets qui, depuis la rue Saint-Antoine, forme un coude avec la rue du Roi-de-Sicile. Lors du prolongement de la rue de Rivoli à partir de 1855 (cf. ensemble urbain n°12), les propriétés bordant la rue des Ballets sont expropriées et démolies au profit d'immeubles de rapport. Avant cette date, la rue Mahler s'arrêtait à l'actuel n°6. Les immeubles de rapport des n°2 et n°4 rue Mahler ont donc été construits quelques années après, mais présentent des gabarits et une hauteur sous corniche qui s'inscrivent parfaitement dans la séquence visuelle des autres immeubles. Ils font donc entièrement partie de l'ensemble urbain. Le décret d'ouverture de la rue Mahler prévoit également le prolongement de la rue des Rosiers qui se finissait en cul-de-sac par l'impasse Coquerelle. C'est ainsi que l'ouverture de la rue Mahler et le prolongement de la rue des Rosiers aboutissent à la formation d'un îlot triangulaire délimité par la rue Mahler, la rue Pavée et la rue des Rosiers. Si le n°2 de la rue des Rosiers date donc du début des années 1850, les immeubles des n°1 à 3 ter et 2bis semblent avoir été élevés quelques années plus tard, probablement dans les années 1860 (?). Ayant été construits dans le cadre d'un même projet prévu par le décret de 1848, ils peuvent être inclus dans le périmètre de l'ensemble urbain.

En 1974, l'immeuble du n°9 rue Mahler construit par Pierre Bonnard, architecte en chef des monuments historiques, pour accueillir le centre de recherche de l'Université Paris I-Sorbonne, vient remplacer une annexe du Mont-de-Piété composée d'un bâtiment bas et d'une halle sur cour. Si sa façade en verre et métal, qui contraste avec la pierre de taille et la fonte des immeubles de rapport des années 1850, affiche clairement son appartenance à une époque, le centre Mahler respecte néanmoins le gabarit des immeubles mitoyens et l'alignement sur rue.

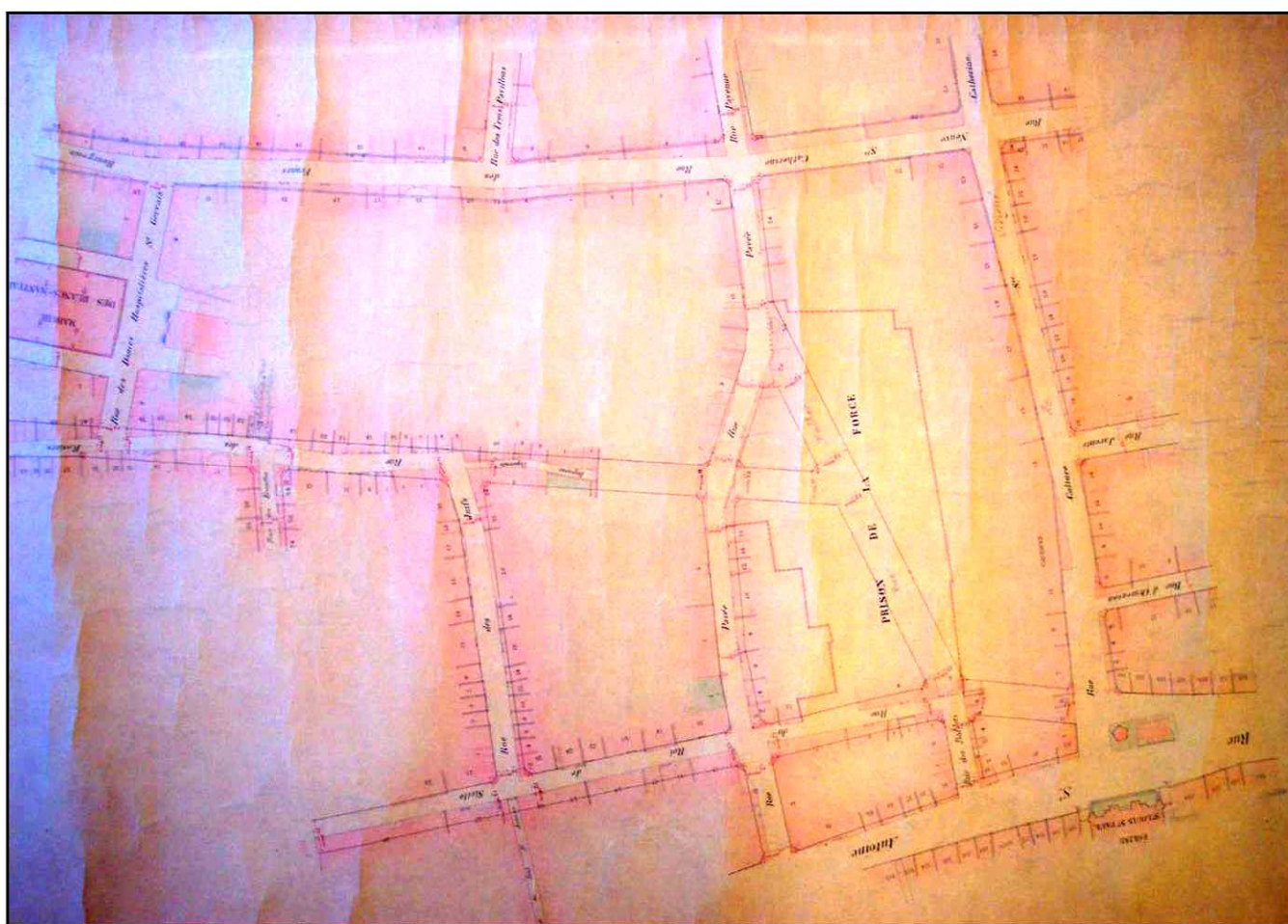
Les immeubles de rapport de la rue Mahler forment un ensemble ordonné qui traduit la volonté, depuis le règne de Louis-Philippe, de travailler le projet architectural à l'échelle de l'îlot et de jouer sur les effets de silhouette et de ligne de fuite qui prennent le pas sur la composition frontale de la façade. L'homogénéité, très prégnante sur la rive paire de la rue Mahler, est produite par l'application d'un même gabarit et par la liaison créée par les lignes des bandeaux d'étage, des balcons filants du cinquième étage et des corniches.

Construits en pierre de taille ou en moellon enduit, les immeubles de rapport larges en moyenne de cinq travées s'élèvent, à l'instar de ceux élevés une décennie auparavant rue du Pont Louis-Philippe ou Rambuteau - dont le gabarit et l'épannelage respectent le règlement de

1784 - sur sept niveaux : un rez-de-chaussée commerçant, quatre étages carrés, un étage en retiré et un sixième étage sous comble. Elevés au début des années 1850, ils illustrent la période de transition



entre le «type» rambutéen et le «type» immeuble haussmannien. L'utilisation plus systématique de la pierre de taille en façade sur rue, la finesse du dessin des motifs en fonte moulée des garde-corps, la mouluration vigoureuse des bandeaux d'appui et des encadrements des portes d'entrée, l'emploi du nouveau système de persiennes pliantes distinguent les immeubles de la rue Mahler de ceux de la période rambutéenne. En revanche, certains éléments caractéristiques de l'immeuble haussmannien ne sont pas encore en place : le relèvement du brisis percé de grandes lucarnes placées à l'alignement de la façade, très fréquent sous Haussmann, n'apparaît pas dans ces immeubles qui ne présentent pas non plus de balcon filant au deuxième étage. Les immeubles des n°10, 12 et 20 ne présentent que des balcons partiels. Par ailleurs, si leurs façades sont plus animées que celles de la rue Rambuteau ou du Pont Louis-Philippe, elles ne présentent pas l'exubérance décorative de la période suivante. Les éléments d'architecture tels que les consoles et la corniche n'ont pas encore subi de dilatation.



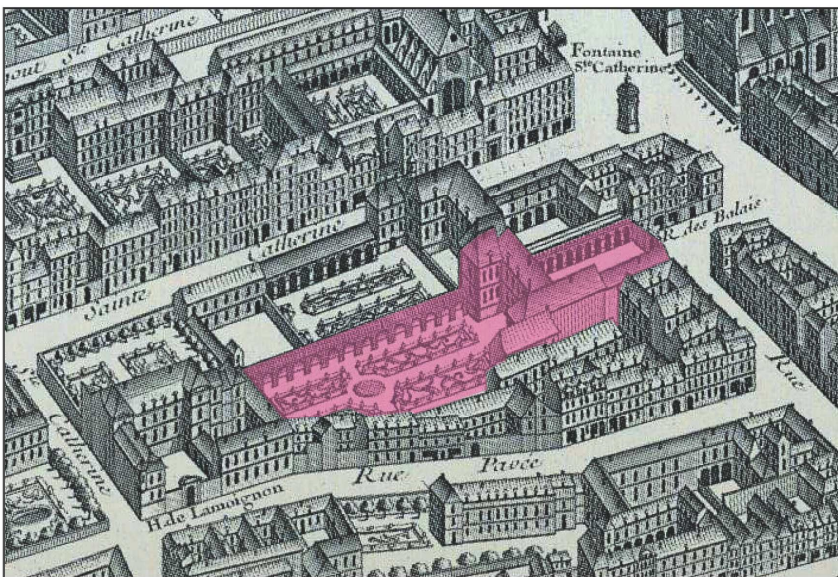
Plan d'ensemble des abords de la Force, Archives du Service Technique de la Documentation Foncière de la Ville de Paris, s.d. Ce plan fait figurer le secteur des prisons avant le percement de la rue Mahler au début des années 1850. Les projets d'ouverture de la rue Mahler et de prolongement de la rue des Rosiers ont été dessinés en surimposition.



Rive paire de la rue Malher : vue prise en 2009 depuis l'angle de la rue Malher et de la rue Pavée. En fond de vue, les immeubles de la rue Saint-Antoine.



Rive impaire : vue prise en 2009 depuis le n°24 de la rue Pavée (emplacement des vestiges du mur de l'ancienne prison de la Force).



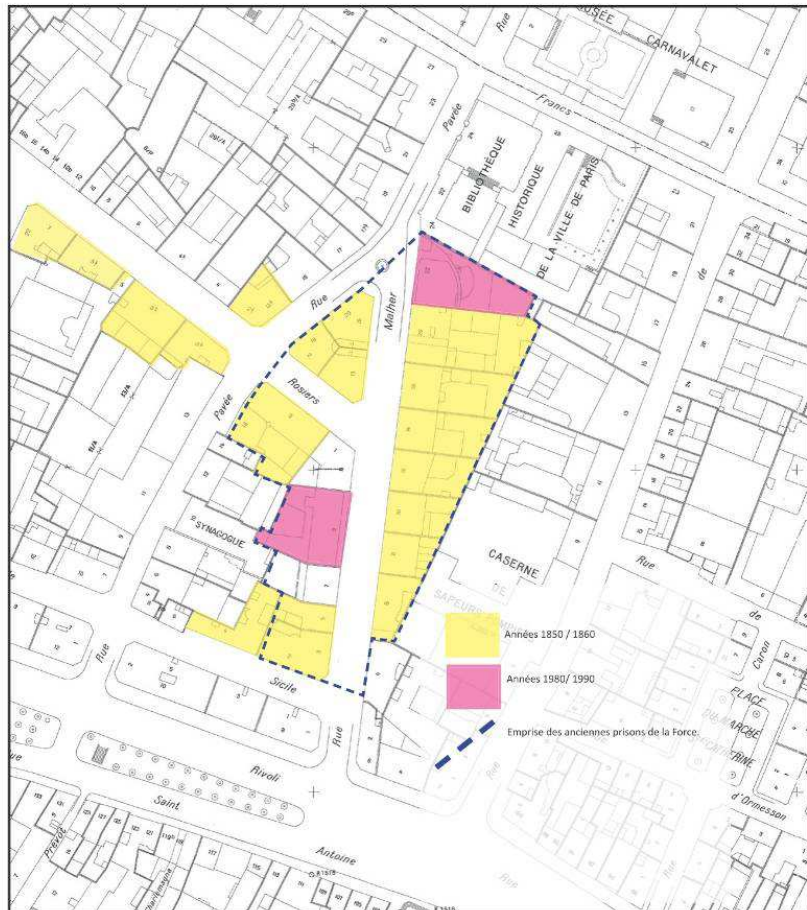
L'hôtel de la Force sur le plan Turgot, dit Louis Bretez, 1734-1739.



Vue de la prison de la Force et de la rue du Roi de Sicile à Paris où fut égorgée la princesse de Lamballe en 1792, lithographie de Laurence, 19e siècle, Versailles, château de Versailles et de Trianon.



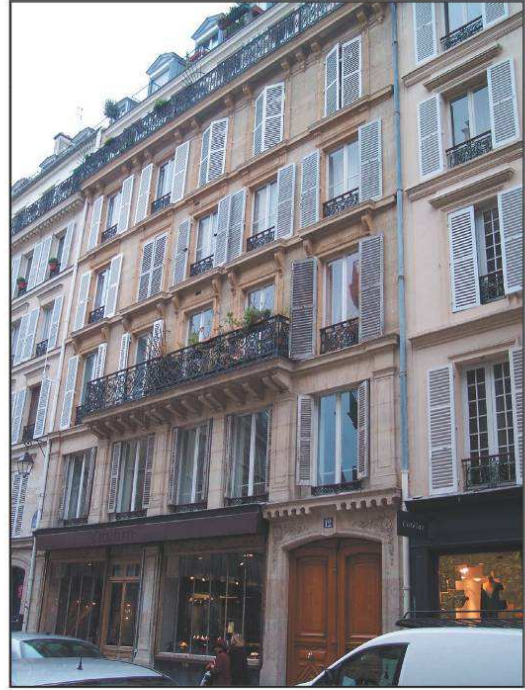
Etat du secteur aujourd'hui



Datation des constructions



n°10



n°12



n°14



n°18

Cette séquence d'immeubles qui présentent une largeur similaire forme un ensemble très homogène. Chaque immeuble est une variation sur le même type avec rez-de-chaussée commerçant, entrée par une porte surmontée d'un linteau sculpté.



3 bis rue des Rosiers



3 ter rue des Rosiers



3 rue des Rosiers / 16 rue Pavée



2 bis rue des Rosiers / 13 bis rue Pavée

La modénature de ces immeubles qui forment le carrefour rue Pavée / rue des Rosiers laisse penser qu'ils ont été construits une dizaine d'années après le lotissement Malher : à l'instar du n°1 rue des Rosiers, le décor sculpté ainsi que les motifs des garde-corps puise dans le répertoire de l'architecture du 18e siècle.

III.5.4 ENSEMBLE URBAIN N°12: RUE DE RIVOLI - (4^E ARRONDISSEMENT)

L'ensemble urbain n°12 est constitué des parcelles touchées par les travaux de prolongement de la rue de Rivoli. Il est formé de deux segments : le premier correspond à la partie comprise entre les n°44 et 70 rue de Rivoli, percée dans le cadre de la loi du 4 août 1851 organisant le prolongement de la rue de Rivoli depuis la place du Louvre jusqu'à la rue Saint-Antoine. Le segment compris entre la place du marché Saint-Jean et l'ancienne place de Birague (n°8 et n°46 rue de Rivoli) a été aménagé selon le décret d'utilité publique du 29 septembre 1854. Les immeubles de rapport construits le long cette partie à partir du milieu des années 1850 sont caractéristiques du premier «haussmannisme».

La question du prolongement de la rue de Rivoli, dont le premier tronçon est réalisé sous le Premier Empire depuis la place de la Concorde jusqu'au passage Delorme (un peu au-delà de l'actuelle rue des Pyramides), est posée dès 1806. Le projet d'une «rue impériale» reliant la colonnade du Louvre à la Bastille est alors évoqué, idée déjà formulée par la commission des artistes en 1796. En 1843, Hyppolite Meynadier la reprend à son compte pour suggérer l'aménagement d'une «grande-rue de l'Hôtel de Ville». Faute de financement, il faut attendre la fin de la Monarchie de Juillet pour que le projet soit de nouveau à l'ordre du jour. C'est sous la Deuxième République et le Second Empire qu'il est relancé, recevant un début d'exécution sous le préfet de la Seine, Jean-Jacques Berger. Deux décrets de 1848 stipulent que la rue de Rivoli sera prolongée jusqu'à la rue Saint-Antoine, ce que confirme la loi du 4 août 1851. Une exemption d'impôts de vingt ans est accordée afin de stimuler la construction le long du nouvel axe. Des difficultés rencontrées lors des travaux de prolongement de la rue, liées à de mauvais calculs de nivellement au niveau de la butte de la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie, font partie des raisons qui conduisent Napoléon-Bonaparte à se séparer de Berger auquel succède, en juin 1853, Georges-Eugène Haussmann qui se fait fort de mener à son terme le projet jugé prioritaire. Le prolongement de la rue de Rivoli fait partie du premier réseau des percées du Second Empire et forme, avec l'axe est-ouest constitué par le boulevard Saint-Germain et l'axe nord-sud des boulevards Saint-Michel et de Sébastopol - réalisées après la rue de Rivoli - la «Grande croisée de Paris».

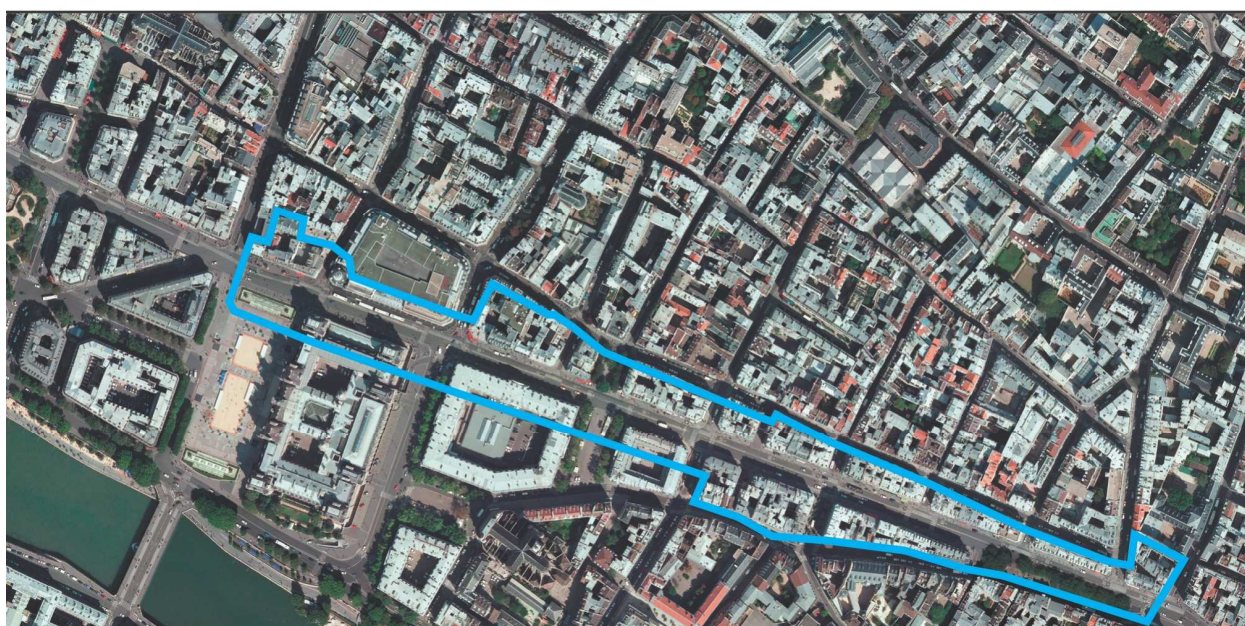
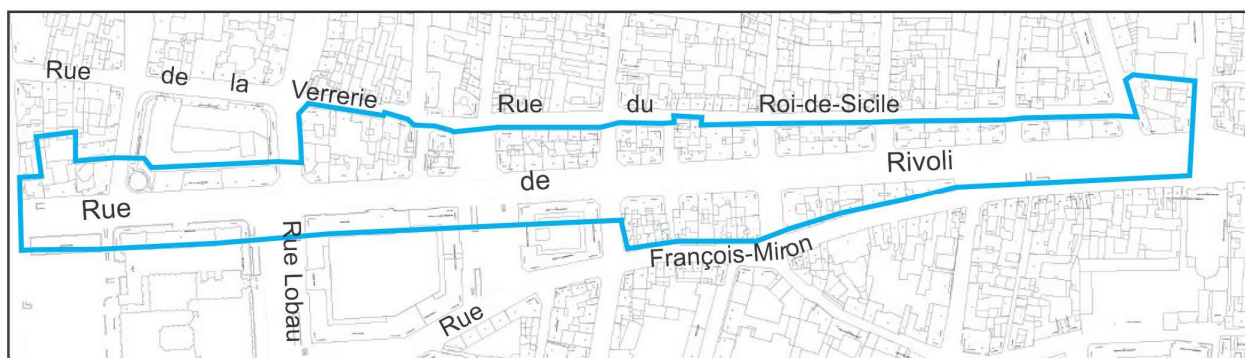
Le plan annexé au décret d'utilité publique du 29 septembre 1854 montre que la partie de la rue de Rivoli allant jusqu'à l'ancienne place du marché Saint-Jean est déjà tracée à cette date. Si le plan de Paris en 1854 figurant dans l'*Atlas des travaux de Paris* publié par Alphand indique que ce segment a été ouvert en 1850, il semble plus probable que le percement ait été réalisé selon la loi du 4 août 1851. Les immeubles de rapport des n°44, 46, 50, 66, 68 et 70 datent vraisemblablement de cette époque. D'après le plan annexé au décret, à l'autre extrémité, trois immeubles correspondant aux actuels n°2, 4 et 6 rue de Rivoli sont déjà construits. Ils datent de l'ouverture, sous la Deuxième République (arrêté du pouvoir exécutif du 26 mars 1848), de la rue Mahler à l'emplacement de l'ancienne prison de la Force.

Les travaux de prolongement de la rue de Rivoli entre la place du marché Saint-Jean et la rue Mahler, sur la rive paire, et de la rue de Fourcy, sur la rive impaire, sont déclarés d'utilité publique le 29 septembre 1854 mais se heurtent rapidement aux protestations des commerçants du marché Saint-Jean qui auraient préféré l'élargissement de la rue Saint-Antoine (qui commençait alors au niveau de la place Saint-Gervais). Déterminé à trancher dans le vif pour assainir un quartier asphyxié et foyer traditionnel d'insurrections, Haussmann fait tracer la rue de Rivoli en ligne droite depuis l'Hôtel de Ville, dans le prolongement de la façade nord de la caserne Napoléon - dont la construction vient de s'achever -, jusqu'à l'église Saint-Paul-Saint-Louis. La largeur de la rue Saint-Antoine étant jugée suffisante, la rue de Rivoli ne sera pas prolongée jusqu'à la place de la Bastille. Le décalage entre la rive paire qui débute juste après la rue de Sévigné et la rive impaire qui commence au droit de la rue de Fourcy est rattrapé par l'aménagement d'un terre-plein, appelé «pointe Rivoli».

Le percement entraîne la démolition quasi-totale de sept îlots, constitués de bâti médiéval, situés dans la partie sud-est de l'ancien quartier du Marché Saint-Jean (îlots n° 10 à 16). L'îlot au nord de la place du marché, compris entre les anciennes rues de Bercy et de la Croix Blanche est entièrement rasé. Aux revers de la percée subsiste une vingtaine de maisons

épargnées par les travaux de prolongement. C'est le cas rue de la Verrerie (n°5 à 13 et n°17), rue du Roi-de-Sicile (n°25-27 et n° 35 à 41) et de la rue François-Miron (n°7 à 17 et 31 à 35). Il reste également une dizaine de maisons le long des rues anciennes perpendiculaires à la rue de Rivoli : 3 rue des Mauvais Garçons, 3-5 rue du Bourg-Tibourg, 11 et 12 rue Vieille-du-Temple, 28 rue du Pont Louis-Philippe (correspondant à l'ancien n°4 rue Vieille-du-Temple) et n°2 à 6 et n°14 et 16 rue Cloche-Perce. Quant aux immeubles des n° 29 à 33 rue du Roi-de-Sicile, ils ont été construits sous la Monarchie de Juillet en application de l'ordonnance royale du 15 octobre 1830 prescrivant l'alignement de la rue. Ils ont servi de repère à l'alignement des façades arrière des parcelles traversantes rue de Rivoli / rue du Roi-de-Sicile.

Commencée en 1855, la construction des immeubles de rapport le long du nouvel axe s'achève à la fin des années 1850

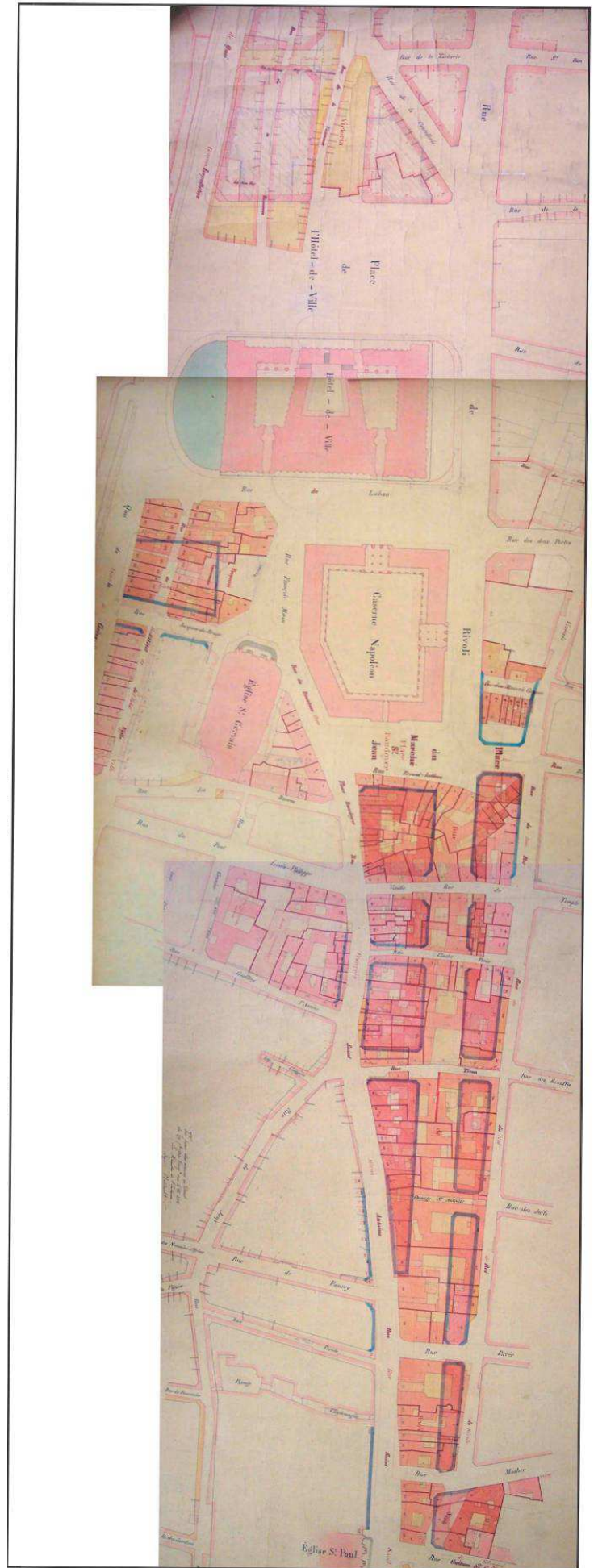


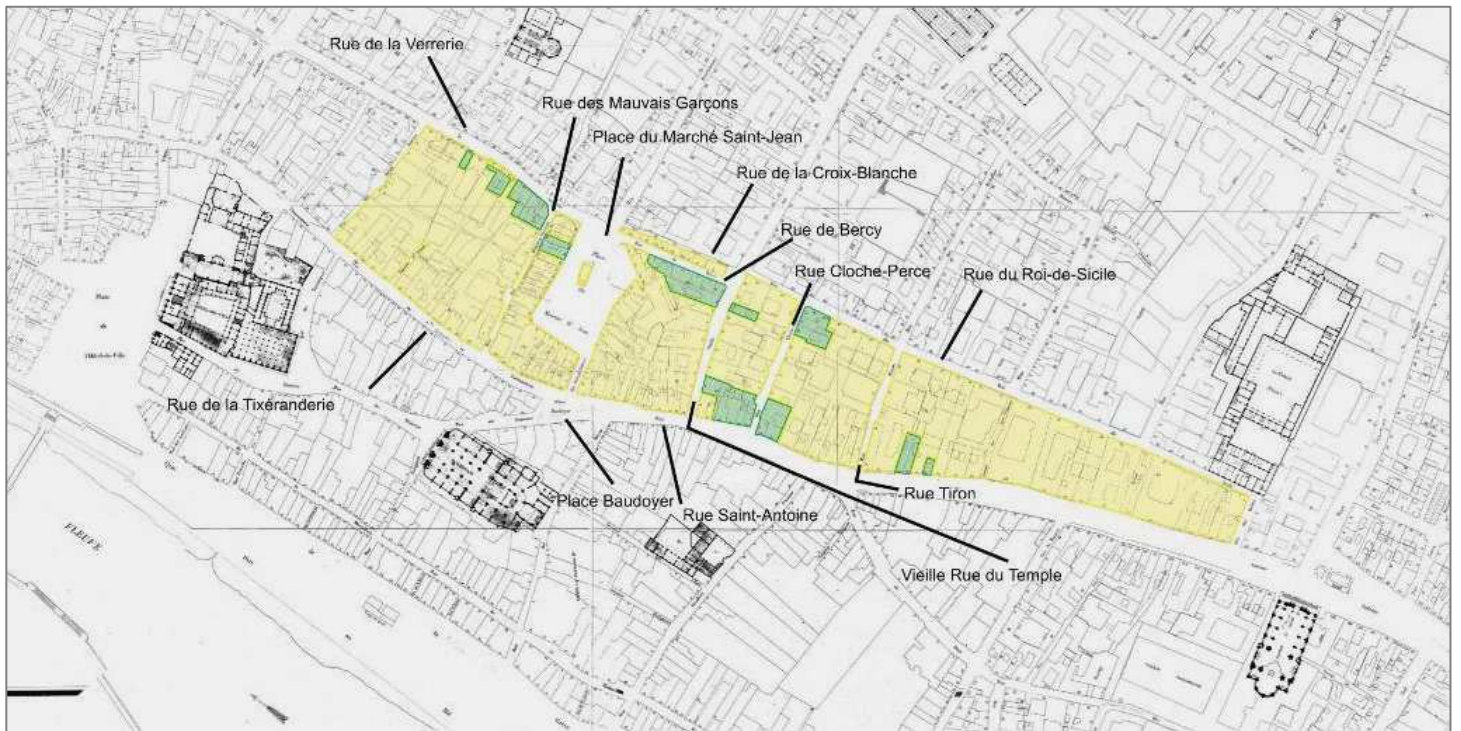


48 rue de Rivoli. Immeuble construit dans les années 1890. Le règlement de 1884 lui permet de monter à une plus grande hauteur que les immeubles contigus.

Plan de prolongement de la rue de Rivoli entre la place du Marché Saint-Jean et l'église Saint-Paul et du dégagement des abords de la caserne Napoléon - Pour copie conforme au plan inventorié n°12969 de la série brûlée, annexée au décret du 29 septembre 1854 n°3818 et déposé au ministère de l'intérieur, 1/ 2000e, Archives du Service Technique de la Documentation Foncière, Ville de Paris, plan n°1240.

Ce projet fait figurer la superposition entre l'ancien parcellaire (poché en jaune) et les nouveaux aménagements (pochés en carmin), donnant à voir l'ampleur des destructions entraînés par les travaux de prolongement de la rue de Rivoli. Les îlots anciens, dont seules quelques maisons sont conservées, sont traversés en leur cœur. Les liserés bleus, qui correspondent aux alignements prévus, n'ont été que partiellement appliqués. Le nord de l'ancienne place du marché Saint-Jean ne sera pas, par exemple, aménagée selon les indications du plan. Sur le fond de plan sont représentées l'emprise de l'ancien Hôtel de Ville, tel qu'il a été réaménagé sous la Monarchie de Juillet, et celle de la Caserne Napoléon qui vient d'être inaugurée. Elle servira de repère à l'alignement des immeubles de rapport de la rive impaire jusqu'à la rue de Fourcy. Le décalage entre la rive paire qui débute juste après la rue de Sévigné et la rive impaire qui commence au droit de la rue de Fourcy sera rattrapé par l'aménagement d'un terre-plein, appelé «ponte Rivoli», dont le dessin de figure pas sur le projet.





Extrait de l'Atlas des quarante-huit quartiers de la Ville de Paris : anciens quartiers des Arcis et du marché Saint-Jean avant les travaux de prolongement. Le bâti détruit est figuré en jaune, le bâti épargné en vert.



L'église Saint-Paul-Saint-Louis, lithographie de Fichot, d'après le dessin de Chapuy, extraite de *Paris dans sa splendeur*, éd. Charpentier, 1856-1860 (Musée Carnavalet © PMVP/Briant). Début de la rue de Rivoli. Au fond, on distingue la tour Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à gauche au premier plan, l'église Saint-Paul-Saint-Louis et à droite, les façades des immeubles de la rive paire. Sur le terre-plein de la pointe Rivoli, une fontaine a été installée en souvenir de l'ancienne fontaine de Birague qui était située devant les actuels n°98 et 100 rue Saint-Antoine.



42 rue de Rivoli. Le dessin de cette façade de quatre travées puise dans le répertoire de l'architecture classique : entresol strié de refends, corniche moulurée, consoles à volutes soutenant les balconnets des premier et deuxième étages, baies du bel étage surmontées de frontons au tympan décoré d'une coquille Saint-Jacques.



Immeuble 28 rue de Rivoli. Le dessin de cette façade emprunte au style rocaille (mascarons sommant les baies du bel étage, cartouches du deuxième étage). Les quatre travées du milieu mises en valeur par les pilastres embrassant les premier et deuxième étages, allusion aux façades des immeubles des places royales parisiennes dessinées par Jules-Hardouin Mansart.



12 rue Vieille-du-Temple.
Maison ancienne épargnée par les travaux de prolongement. La façade a été rhabillée à la fin du 19e siècle.

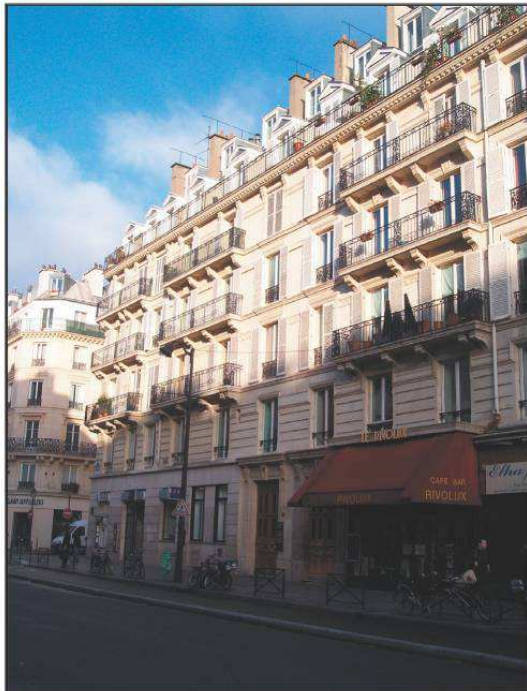


11 rue Vieille-du-Temple
Maison ancienne présentant une façade Louis XV.

Exemples de traitement façade principale / façade arrière



3 rue de Rivoli et 43 rue François-Miron



16-18 rue de Rivoli et 11-11 bis rue du Roi-de-Sicile

Le contraste est frappant entre le traitement des façades principales donnant sur la rue de Rivoli et les façades arrière dont le décor se réduit à la mise en valeur des bandeaux d'étage et à la mouluration discrète des encadrements de baies.

III.5.5 ENSEMBLE URBAIN N°13: PLACE SAINT-GERVAIS - (4^E ARRONDISSEMENT)

Cet ensemble urbain est constitué d'un assemblage de façades monumentales en une suite d'ordonnements disposés autour de la place Saint-Gervais et de la rue Lobau. Il est caractéristique de l'art urbain tel qu'il était pratiqué dans les années 1850-1880, date où la façade arrière de l'Hôtel de Ville a été conçue et intégrée à un bâti préexistant. Celui-ci est essentiellement de la deuxième moitié du XIX^e siècle, ce qui lui donne son homogénéité apparente (à l'exception de la façade de l'église Saint-Gervais qui remonte au début du XVII^e siècle).

Les travaux d'agrandissement de l'Hôtel de Ville édifié aux XVI^e et XVII^e siècles, imposés par le transfert des bureaux de la Préfecture de la Seine à partir de 1803, sont conduits à partir de 1837, sous la direction des architectes Hyppolyte Godde et Jean-Baptiste Ciceron-Lesueur. Plusieurs maisons, dont certaines remontent au Moyen Âge, bordant les rues du Mouton, du Martrois, de la Tixéranderie (ou Tissanderie), du Tourniquet, des Haudriettes, Pernelle et de la Levrette sont détruites. Par ordonnance royale du 14 décembre 1838, les rives droites des rues du Tourniquet, Pernelle et de la Levrette sont réunies sous la dénomination de la rue de Lobau. Afin de raccorder le niveau du sol du nouvel Hôtel de Ville avec les rues environnantes, des travaux de nivellement sont menés de 1844 à 1847 place Saint-Gervais.

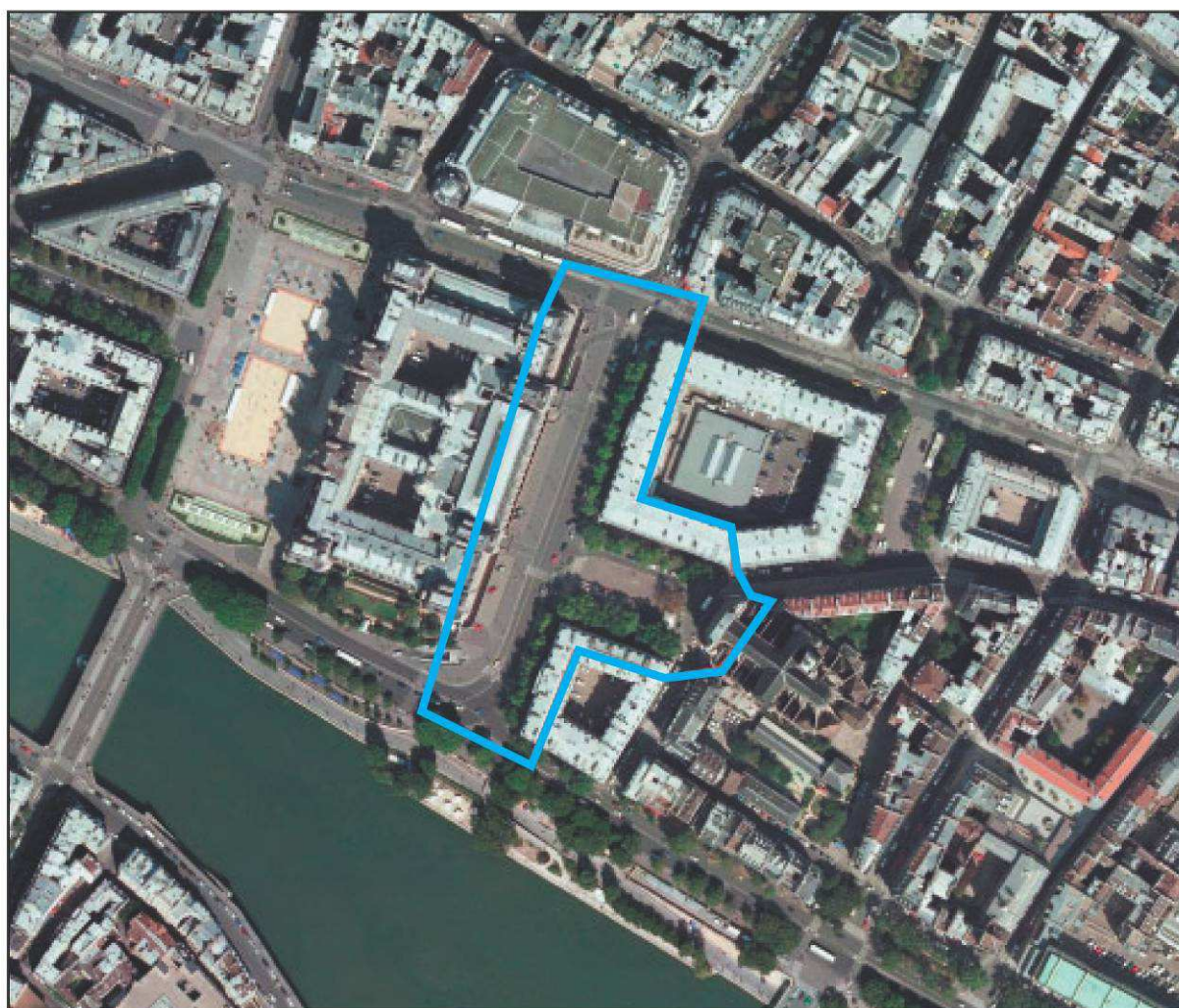
La crainte d'un soulèvement populaire, suite aux événements de 1848, explique la décision prise par Louis-Napoléon en 1849 de construire une caserne destinée à protéger l'Hôtel de Ville. À l'emplacement des dernières maisons subsistant dans l'îlot délimité par les rues de la Tixéranderie, du Monceau et du Pourtour est édifiée, au début du Second Empire, la caserne Napoléon sur les plans du capitaine du génie Guillemant qui dispose cinq corps de bâtiments autour d'une cour. La construction de cet édifice, qui commence en 1852, et s'achève en 1854, s'inscrit dans le cadre des travaux de prolongement de la rue de Rivoli (déclarés d'utilité publique par la loi du 29 septembre 1854 entre la place de l'Hôtel de Ville et la place de Birague). L'édification, en 1861, par l'architecte Louis Janvier, d'une seconde caserne – la caserne Lobau – conçue comme une réduction de la caserne Napoléon, marque l'achèvement des travaux d'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville sous le Second Empire et vient terminer la composition de la place Saint-Gervais entièrement reconfigurée. A la suite de l'incendie de 1871, l'Hôtel de Ville est reconstruit à partir de 1880 sous la direction de Théodore Ballu (1817-1885) et Edouard Deperthes (1833-1898), ce dernier continuant le chantier intérieur après le décès de son associé et avec l'aide de Camille Formigé. Son inauguration en 1882 est toute symbolique. Le décor sculpté des façades et le décor intérieur se terminent à l'orée des années 1890. En 1885, la caserne Lobau revient à la Ville de Paris qui acquiert en 1908 une partie de la caserne Napoléon. En 1914, la municipalité accède à la demande formulée sept ans plus tôt par l'abbé Marcel Gauthier désireux de retrouver l'arbre sous lequel, selon la tradition, était rendue la justice au Moyen Âge : un orme d'une vingtaine d'année est plantée en face de l'église Saint-Gervais.

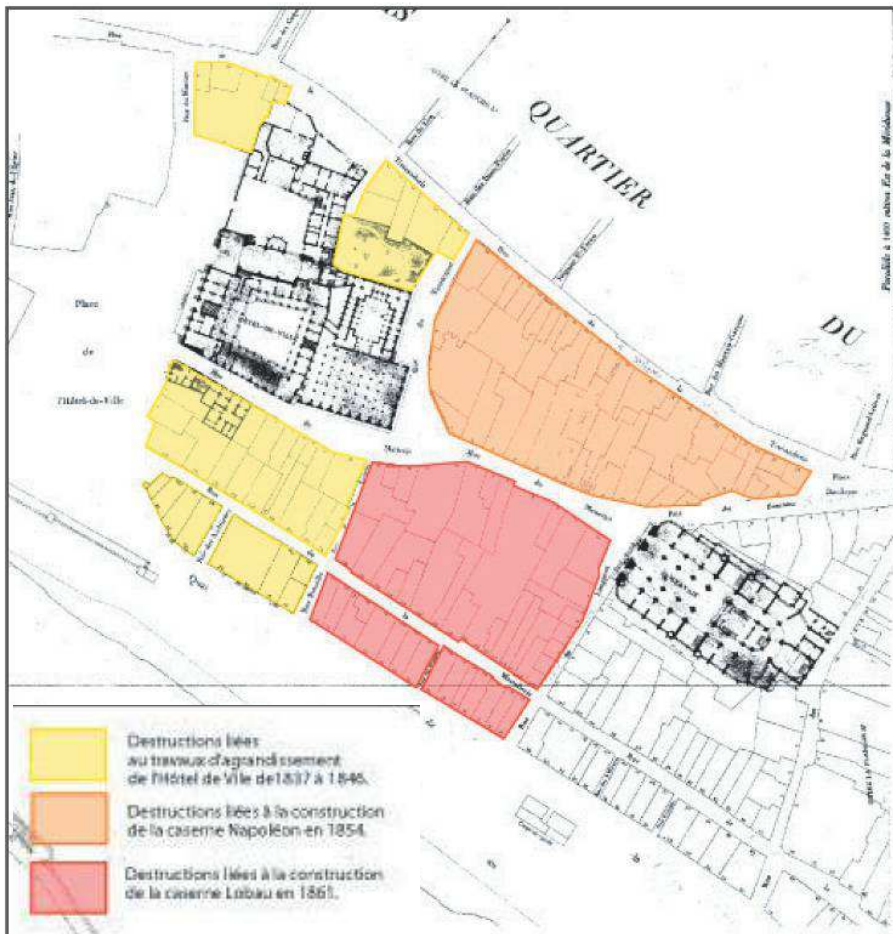
La qualité urbaine et architecturale de cet ensemble urbain réside dans la cohérence des façades établies dans la seconde moitié du XIX^e siècle et dans l'intégration de l'église Saint-Gervais dans le parti de recomposition du secteur. Le gabarit et le traitement soigné des façades des casernes, inspirés de l'architecture des places royales parisiennes dessinées par Jules-Hardouin Mansart, met en valeur la façade de l'église, chef d'œuvre de l'architecture classique française exécutée en 1621 sur les plans de Salomon de Brosse, assisté de Clément Métezeau. L'élévation, au début des années 1880, de la façade arrière « néo-Renaissance » de l'Hôtel de Ville, détruit par un incendie lors de la Commune, vient achever la composition de cette ancienne place offrant un véritable panorama historiciste de l'architecture française historiciste.

Le choix de l'implantation orthogonale des façades du Second Empire par rapport au positionnement en biais de l'église participe à une mise en scène urbaine subtile jouant sur la différenciation entre quartier neuf et ancien. Les dimensions de la place offrent par ailleurs un double dégagement à l'église Saint-Gervais et à la façade arrière de l'Hôtel de Ville dont le

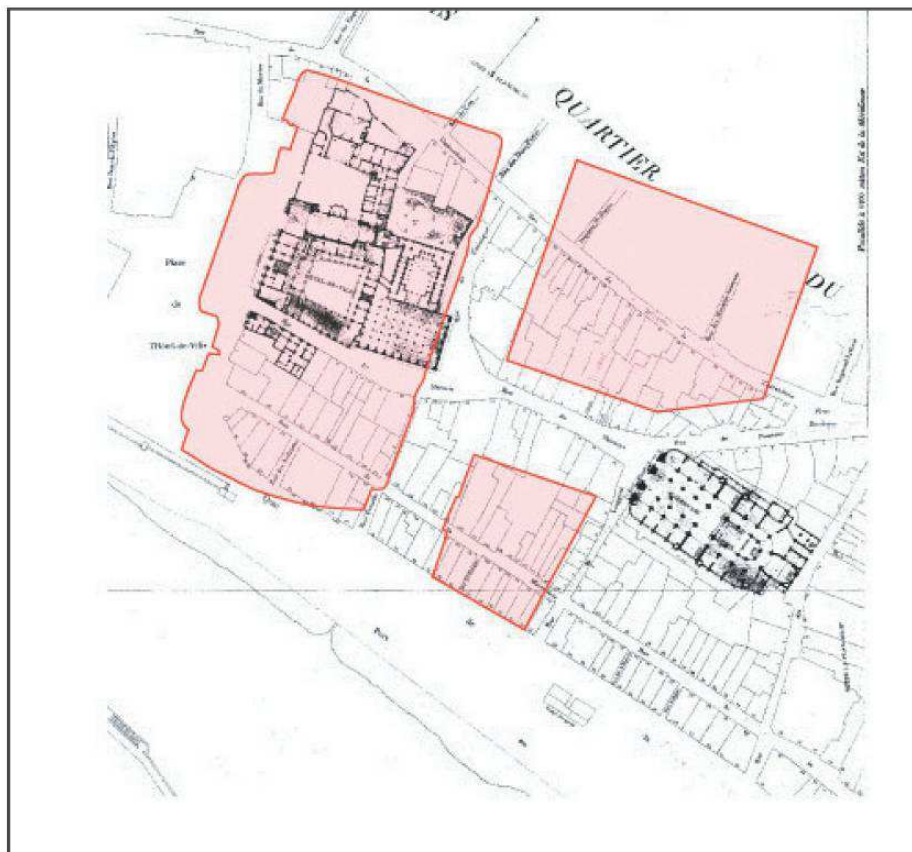
couronnement du pavillon d'entrée (3 rue de Lobau) répond habilement au fronton semi-circulaire de la façade XVIIe siècle.

L'intérêt de l'ensemble urbain apparaît de même dans le traitement monumental de la rue de Lobau bordée par les façades des deux casernes et de l'Hôtel de Ville, ainsi que par une extrémité du bazar de l'Hôtel de Ville (datant pour cette partie des années 1880) et par l'immeuble d'angle de la rue de Rivoli prolongée en 1854.

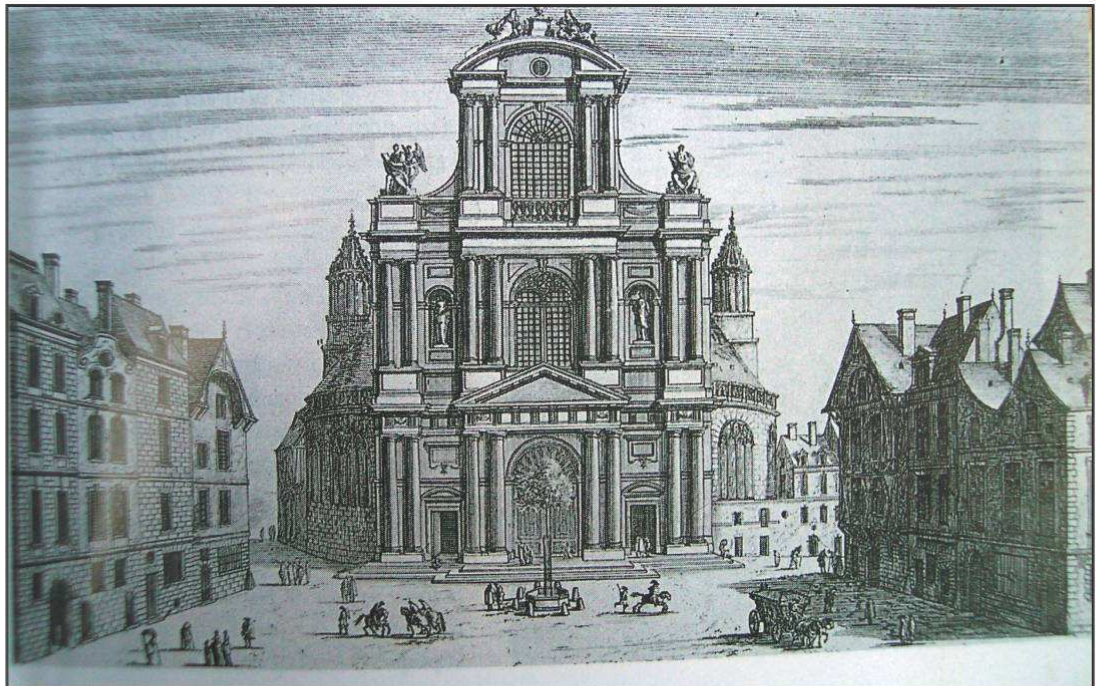




Les destructions occasionnées par le réaménagement des abords de l'Hôtel de Ville de la Monarchie de Juillet au Second Empire reportées sur le fond de plan de l'Atlas des quarante-huit quartiers de Vasserot et Bellanger.



Emprise des casernes Lobau et Napoléon et de l'Hôtel de Ville reconstruit après l'incendie de 1871 sur le même fond de plan



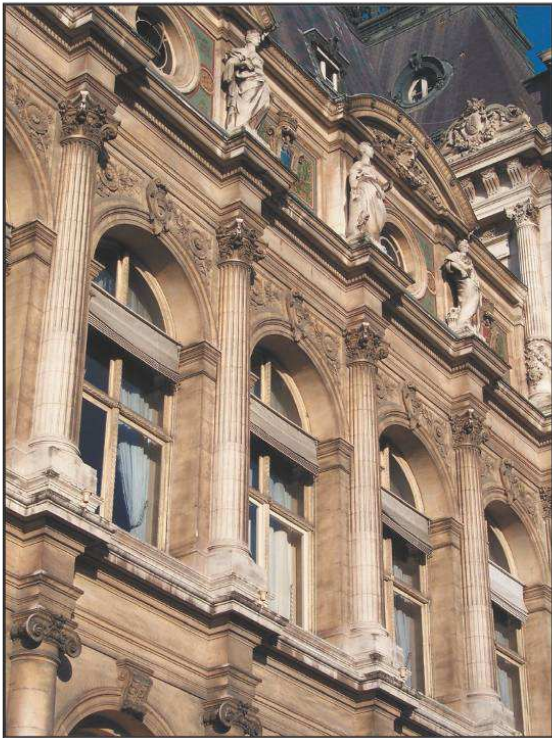
La façade de l'église Saint-Gervais, gravure de Jean Marot (Musée Carnavalet © PMVP/Degrâces). Saluée par ses contemporains pour sa modernité et sa beauté, elle a été considérée comme un modèle de l'ordonnement classique français, inspirant le dessin de la façade de l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Superposant trois ordres d'architecture, elle impose sa sobriété décorative tout en jouant sur le relief de la modénature. Au 17^e siècle, la place qui était probablement plus étroite et moins régulière que la gravure ne le laisse supposer, était bordée de maisons anciennes, dont certaines médiévales à pignon.



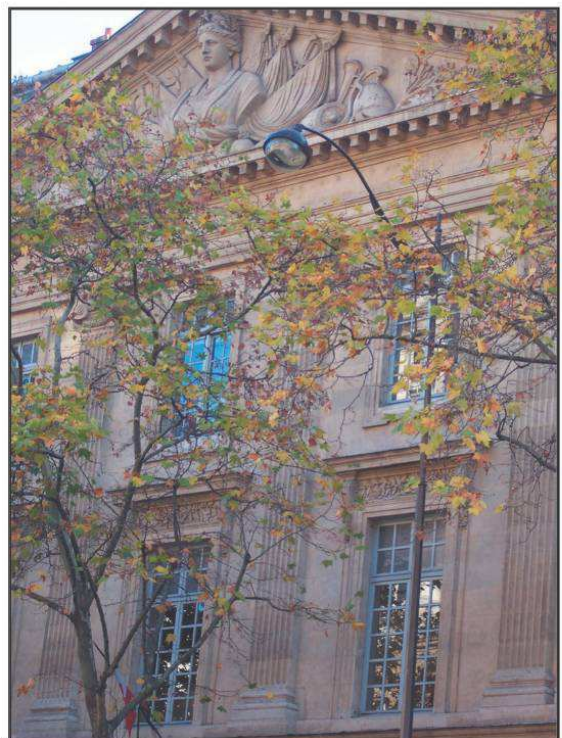
La façade de la caserne Lobau donnant sur la place Saint-Gervais. Le soubassement à refends, les pilastres engagés et l'avant-corps surmonté d'un fronton triangulaire rappellent les façades de la place Vendôme.



Façade néo-Renaissance de l'Hôtel de Ville reconstruit au début des années 1880. Vue prise depuis la rue François-Miron.



Détail de la façade arrière de l'Hôtel de Ville



Détail de la façade de la caserne Napoléon donnant sur la rue de Lobau.



Façade principale de la caserne Lobau (2 rue Lobau)



Façade principale de la caserne Napoléon (4 rue Lobau)

III.5.6 ENSEMBLE URBAIN N°14: PLACE BAUDOYER - (4^E ARRONDISSEMENT)

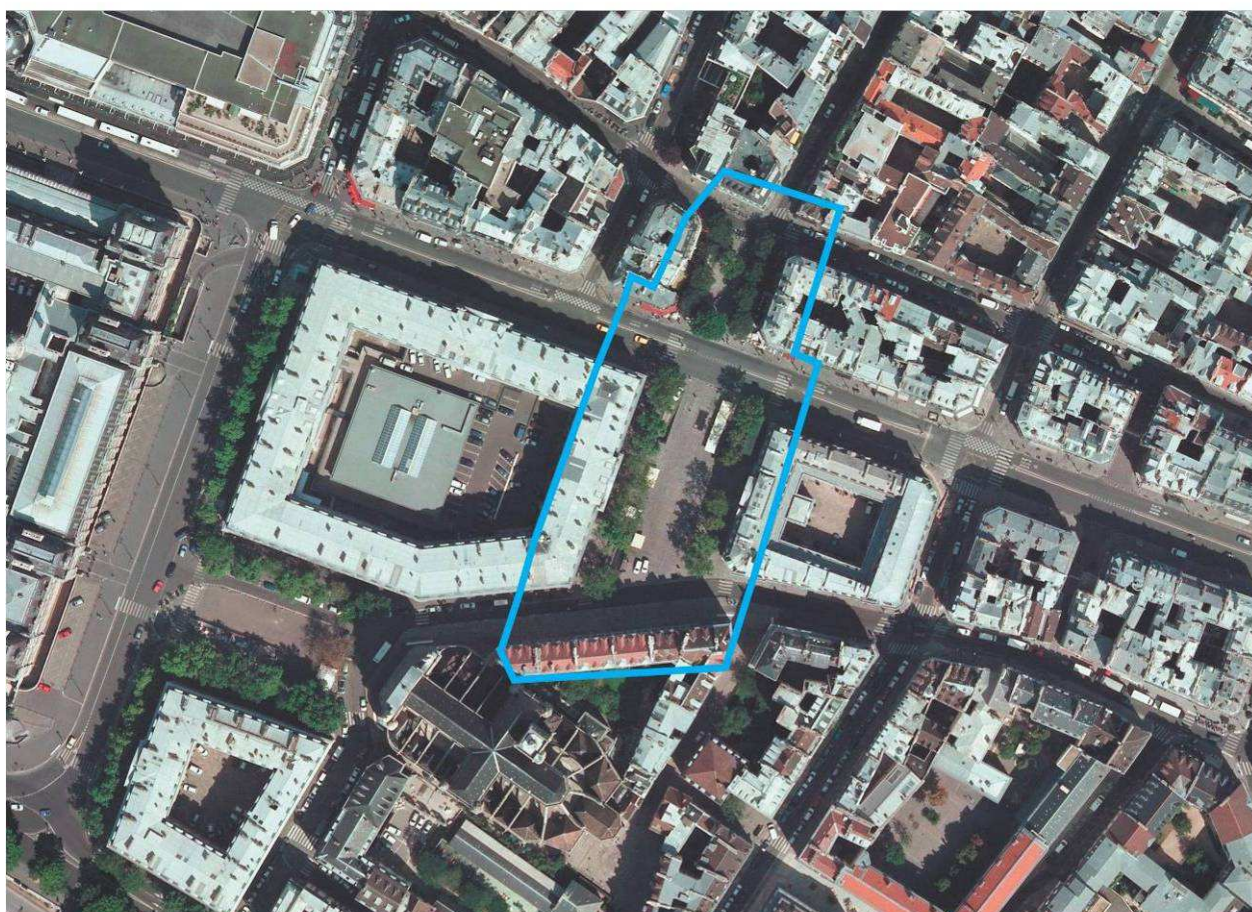
L'actuelle place Baudoyer correspond à un site d'occupation ancienne comme l'attestent des fouilles archéologiques entreprises en 1993-1994 à l'occasion de la construction d'un parking souterrain. Des sépultures et des vestiges d'habitat mérovingiens ont été mis au jour et des niveaux de sol à la hauteur des actuels n° 10 et 14 rue François Miron ont été interprétés par le fouilleur, L. Valencia, comme des niveaux de voie antique. Il ne reste en revanche plus aucune élévation de la période médiévale, le secteur ayant été entièrement reconfiguré lors du percement de la rue de Rivoli à partir de 1854.

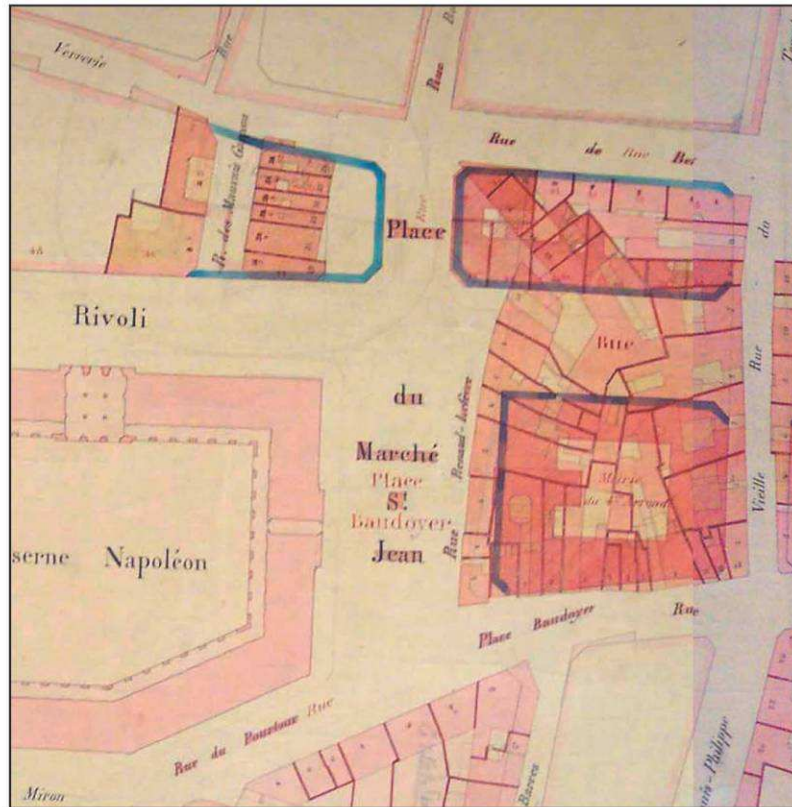
Lors des travaux de prolongement de la rue de Rivoli (déclarés d'utilité publique par le décret du 29 septembre 1854 entre la place de l'Hôtel de Ville et la place de Birague), le secteur autour des anciennes places Baudoyer et du marché Saint-Jean est en effet complètement réaménagé. La construction de la caserne Napoléon, terminée en 1854, entraîne la disparition de l'îlot bordé par la rue de la Tixéranderie (ou Tissanderie), du Pourtour, du Monceau et du Tourniquet Saint-Jean, tandis que le prolongement de la rue de Rivoli détruit le cœur des îlots bordant l'ancienne place du marché Saint-Jean. Des immeubles de rapport sont construits à l'emplacement des maisons anciennes (n° 42bis et 44 rue de Rivoli, n° 4 et 7 rue du Bourg Tibourg). Une nouvelle place correspondant approximativement à la partie nord de l'ancienne place du Marché Saint-Jean est alors aménagée entre la rue de Rivoli et la rue du Bourg Tibourg (celle-ci commence désormais à l'angle de la rue de Rivoli) qui prolonge la place Baudoyer au-delà de la percée haussmannienne. L'élévation en 1868 de la mairie du 4^e arrondissement par Antoine-Charles Bailly en face de la caserne Napoléon dote la place Baudoyer d'une seconde façade monumentale d'inspiration Renaissance.

L'aménagement de la place Baudoyer, contemporaine de la place Saint-Gervais, a été conçu selon les mêmes principes : un bâti ancien sert de décor de fond à la composition. Les maisons construites en 1734 le long de la rue François-Miron (n° 4 à 12) sur les plans de l'architecte Jean Vinage pour la fabrique Saint-Gervais sont mises en valeur par l'emmarchement réalisé dans le cadre des travaux de nivellement menés en 1847 pour raccorder le niveau du sol du nouvel hôtel de Ville avec celui des rues environnantes. La scénographie urbaine joue aussi sur la reprise du motif des arcades du rez-de-chaussée des maisons Louis XV par les bâtiments administratifs du Second Empire et sur l'échappée visuelle créée depuis la place Baudoyer vers la rue du Bourg Tibourg. A l'entrée de cette voie qui se poursuit vers le nord, le projet initial prévu en 1854 n'a pas été réalisé, ce qui a permis son élargissement tel qu'on le voit aujourd'hui et tel qu'il forme un prolongement naturel de la place Baudoyer de l'autre côté de la rue de Rivoli. Bordée de façades de toutes les époques, notamment par celle de Vinage au sud et de Jean-François Blondel construite entre 1728 et 1733, Cet ensemble urbain donne à voir les strates historiques qui se sont succédées dans le quartier.



Façade de la caserne Napoléon construite sur les plans de capitaine de génie Guillemant de 1852 à 1854. Elle donne accès à la caserne de la garde républicaine. Elevée dans un style inspiré de l'architecture des places royales parisiennes dessinées par Jules-Hardouin Mansart, elle fait face à la mairie du 4e arrondissement de style Renaissance.

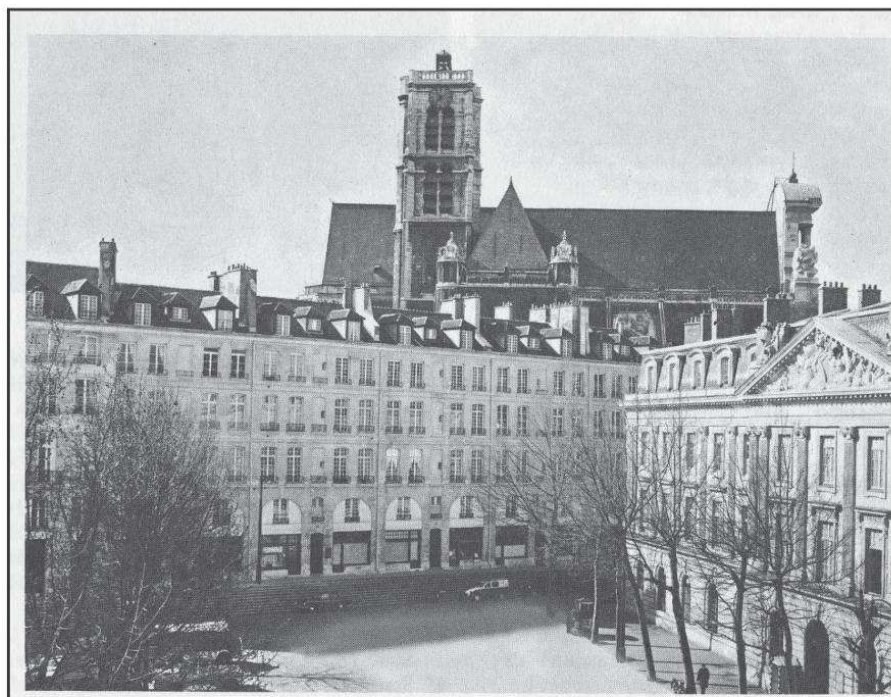




Projet du marché Saint-Jean sur le plan annexé au décret du 29 septembre 1854. A cette date, la caserne Napoléon est achevée et la mairie du 4^e arrondissement encore en projet. Une composition jouant sur un effet de «pincement» devait mettre en scène l'échappée visuelle vers la rue du Bourg-Tibourg, mais l'îlot situé bordant l'est de la nouvelle place ne prendra pas la forme indiquée par le liseré bleu. Les trois parcelles au nord seront rassemblées pour permettre la construction d'un immeuble de rapport tandis que les trois parcelles au sud resteront presque intactes.



Superposition du plan parcellaire actuel et de l'Atlas Vasserot. En rouge figure l'ancien parcellaire, en jaune le plan parcellaire actuel. La place Baudoyer a été formée à la suite de la destruction d'un ensemble de maisons qui ne permettait pas auparavant de saisir le développement de l'ensemble des maisons construites au XVIII^e siècle par J. Vinage sur la façade nord de l'église Saint-Gervais.



Vue de la place Baudoyer prise depuis un immeuble de la rue de Rivoli. En fond de décor, les maisons locatives construites pour la fabrique Saint-Gervais en 1733 par l'architecte Jacques Vinage. Lors des travaux de l'aménagement de l'îlot 16 à partir de 1943, Albert Laprade laisse debout les façades, les restaure, et choisit de reconstruire tous les intérieurs pour y mettre les éléments de confort moderne.



Place Baudoyer : vue prise depuis les emmarchements de la rue François-Miron en direction de la place secondaire formée par l'entrée de la rue du Bourg-Tibourg, réalisée après 1854. Au fond, l'immeuble conçu par J.-F. Blondel.

III.5.7 ENSEMBLE URBAIN N°15: BOULEVARD HENRI IV NORD - (4^E ARRONDISSEMENT)

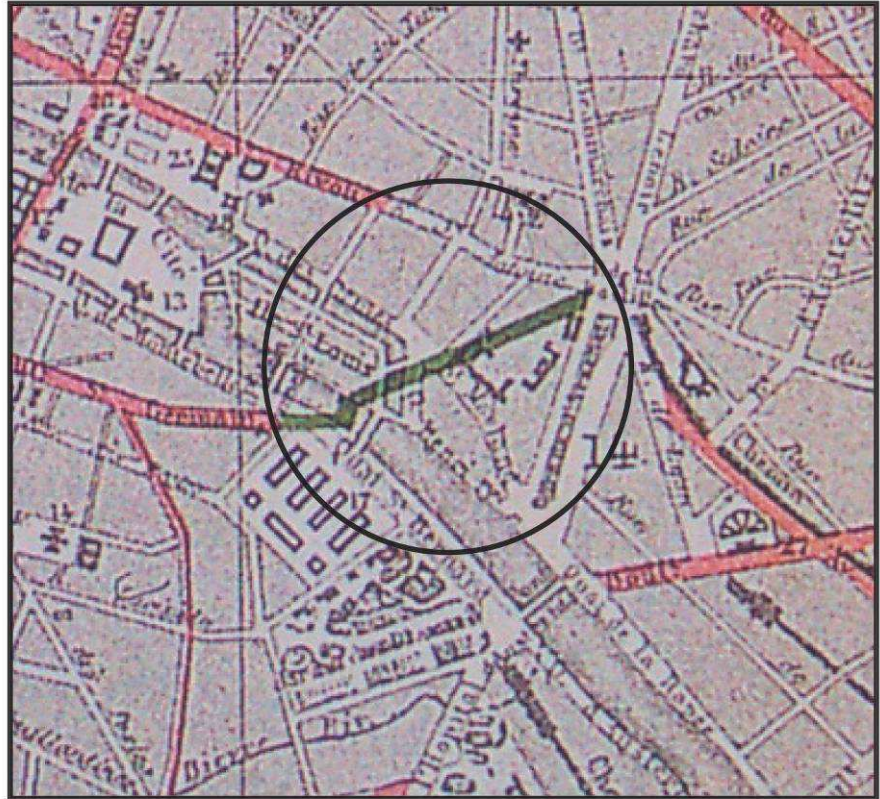
L'ensemble urbain n°7 est situé dans le 4^e arrondissement, à la périphérie sud-est du secteur sauvegardé. Constitué de la partie nord du boulevard Henri IV - n° 25bis à 43bis -, il se caractérise par une séquence homogène d'immeubles de rapport représentatifs de la fin de l'haussmannisme.

Figurant parmi les projets urbains voulus par Napoléon III, le boulevard Henri IV fait partie, avec la rue de Rivoli réalisée au milieu des années 1850, des deux plus importantes percées haussmanniennes du secteur. Reliant en ligne droite la place de la Bastille à la pointe orientale de l'île Saint-Louis, il a été conçu pour terminer la boucle formée par les boulevards historiques de la rive droite et son pendant sur la rive gauche, le boulevard Saint-Germain - dont la partie orientale est achevée au début des années 1860. Si le percement du boulevard répond à des besoins de circulation, les préoccupations esthétiques ont aussi guidé son tracé qui ménage une double perspective à ses extrémités : la colonne de Juillet et le dôme du Panthéon. Déclarés d'utilité publique le 28 juillet 1866, les travaux de percement du boulevard, large de 30 mètres, débutent peu après au niveau de la place de la Bastille (l'immeuble du 49 boulevard Henri IV porte la date de 1868 en façade). La construction du premier tronçon du boulevard s'étend sur une dizaine d'années, la chute du régime et la guerre de 1870 ayant vraisemblablement retardé les travaux. En 1876, le pont de Sully est ouvert à la circulation et permet de relier le quai des Célestins au quai Saint-Bernard, prenant l'extrémité est de l'île Saint-Louis comme point d'appui. Les travaux de démolition de l'ancien couvent des Célestins, dont les bâtiments se trouvent sur le tracé de la nouvelle voie, expliquent que la rive impaire du tronçon sud (cf. ensemble urbain n°6) ne soit pas construite avant les années 1910.

Le percement du boulevard Henri IV modifie le tissu urbain de l'est de l'ancien quartier de l'Arsenal, traversant en leur coeur quatre îlots anciens et écornant l'îlot délimité par les rues du Petit Musc, Saint-Antoine, de la Cerisaie et Castex. La rue de la Cerisaie, coupée en deux, voit disparaître plusieurs de ses maisons anciennes dont celle de Philibert Delorme qu'il s'était faite construire pour lui-même en 1558 (emplacement de l'actuel 31 boulevard Henri IV) et l'hôtel de Lesdiguières édifié pour le financier italien Sébastien Zamet à la fin du 16^e siècle (emplacement des actuels n° 10 et 12 rue de la Cerisaie). Au total, le percement du boulevard aboutit à la formation de dix îlots dont trois créés ex-nihilo (îlot Saint-Antoine, Castex, Henri IV, place de la Bastille; îlot Henri IV, Lesdiguières, Cerisaie et îlot Jules-Cousin, Petit Musc, quai des Célestins et Henri IV).

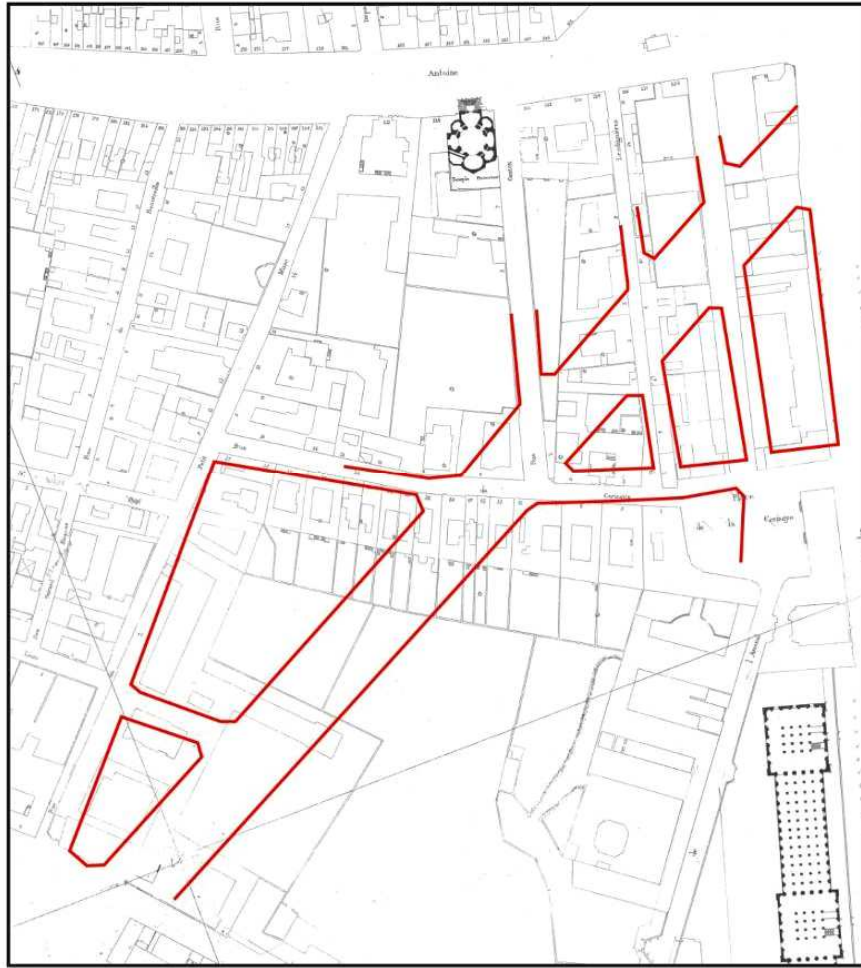
S'inscrivant dans le gabarit réglementaire de 1859 (qui autorise, sur les voies de plus de 20 mètres, le relèvement de la corniche de 17,54 mètres à 20 mètres), les immeubles de rapport bordant le tronçon nord du boulevard Henri IV, tous construits sur des parcelles implantées perpendiculairement à la voie, s'imposent visuellement par leur masse, constituant dans le secteur une « sorte de vallée d'architecture monumentale » à travers le tissu ancien du quartier de l'Arsenal.

Les façades sont en effet représentatives de la période de la fin du Second Empire qui se caractérise par un phénomène de monumentalisation de l'immeuble. Construits en pierre de taille soigneusement appareillée, les immeubles de rapport de l'ensemble urbain comportent tous six à sept niveaux : un rez-de-chaussée, cinq étages carrés et un ou deux niveaux de comble (seul le n°25bis a un étage carré supplémentaire). L'homogénéité de la séquence fondée sur l'utilisation d'un même modèle d'élévation est également créée par l'esthétique des façades jouant sur des éléments de décor qui se retrouvent d'une façade à l'autre : encadrement mouluré des baies et des tables, travail soigné des consoles soutenant les tablettes d'appui des baies et des balcons, traitement en lignes de refends ou en bossages du premier étage. Les balcons continus des cinquièmes et deuxième étages régnant tous à la même hauteur achèvent de rendre la séquence très cohérente visuellement.



Plan de Merruau, 1873, détail. Sur ce plan dessiné par l'empereur sur la demande de Charles Merruau, ancien secrétaire de la Préfecture de la Seine, en 1873 (soit vingt ans après le «plan colorié» probablement disparu lors de l'incendie de l'Hôtel de ville en 1871), le boulevard Henri IV figure parmi les «voies nouvelles dont S.M. l'Empereur aurait voulu l'exécution, mais qui ont été ajournées».

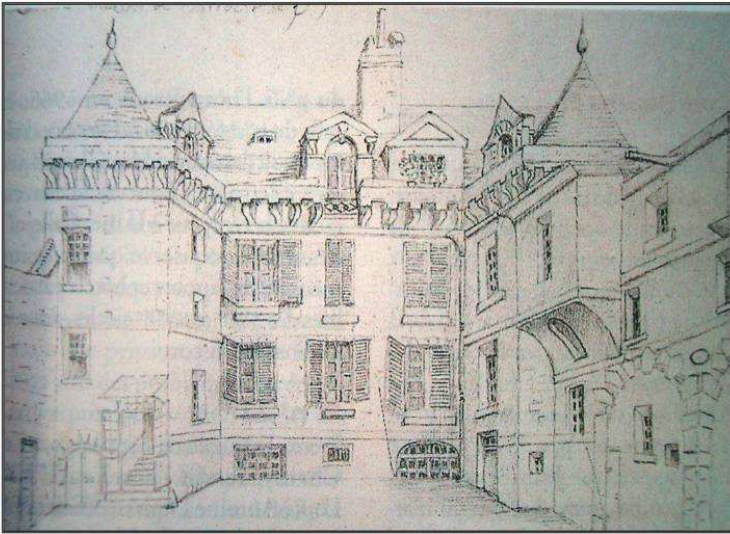




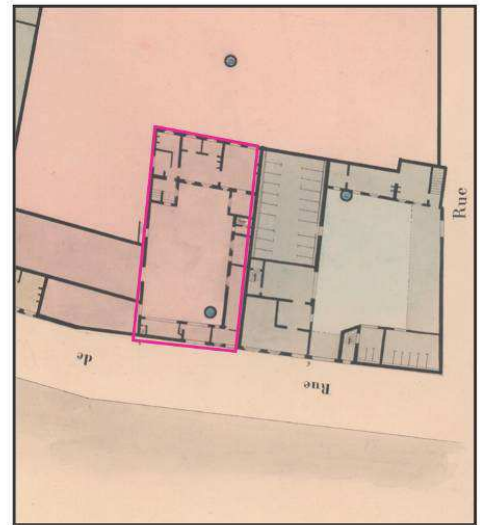
Tracé du boulevard Henri IV reporté sur le plan Vasserot et Bellanger : extrait du quartier de l'Arsenal.



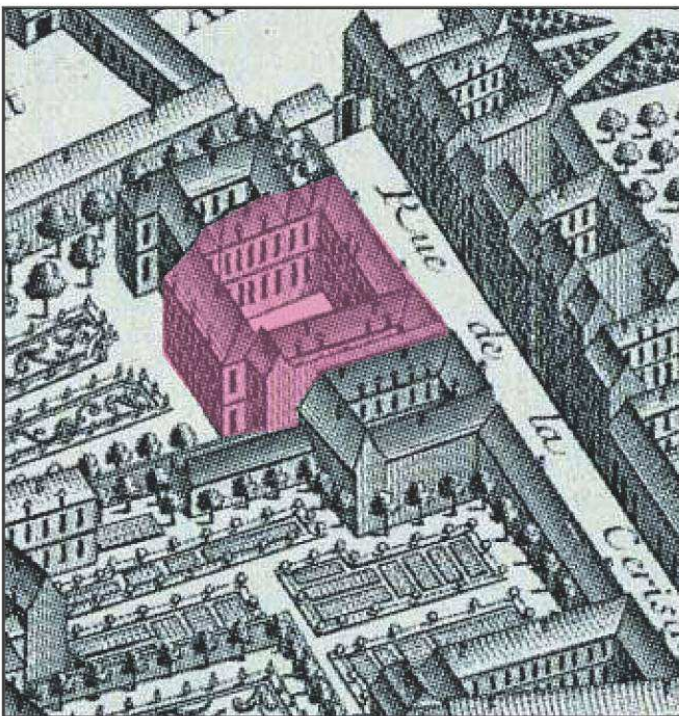
Minutes des premiers levés du plan de Paris dit « Cadastre 1900 », quartier de l'Arsenal, 1892. A cette date, le premier tronçon du boulevard est construit, contrairement à la rive impaire du tronçon sud qui ne sera achevée que dans les années 1910.



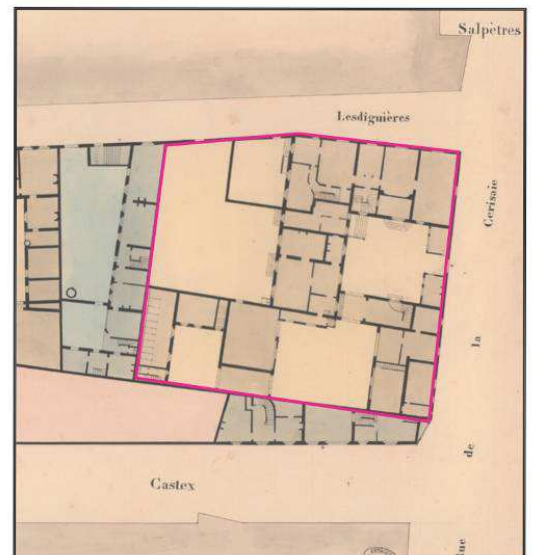
Maison de Philibert Delorme, façade sur cour, dessin de J. Bonnardot, 1841. Elle était située à l'emplacement du 31 boulevard Henri IV.



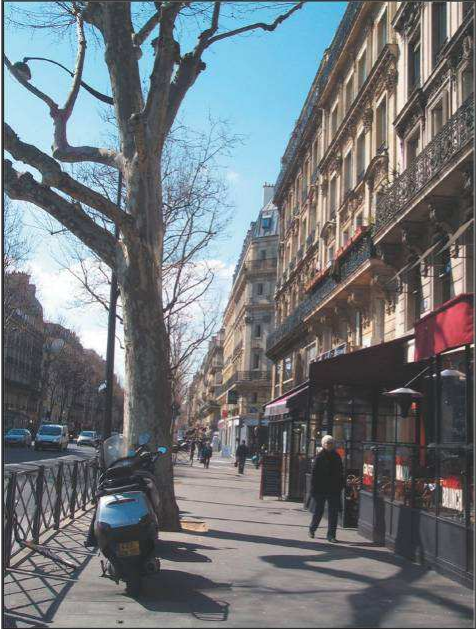
Plan du rez-de-chaussée de la maison. Cadastre Vasserot, atlas par îlot, quartier de l'Arsenal, îlot n°3bis, 1825, détail.



Hôtel de Lesdiguières sur le plan de Turgot (1734-1739). Il était situé à l'emplacement des actuels n°10 et 12 rue de la Cerisaie.



Plan du rez-de-chaussée de l'hôtel. Cadastre Vasserot, atlas par îlot, quartier de l'Arsenal, îlot n°3bis, 1825, détail.



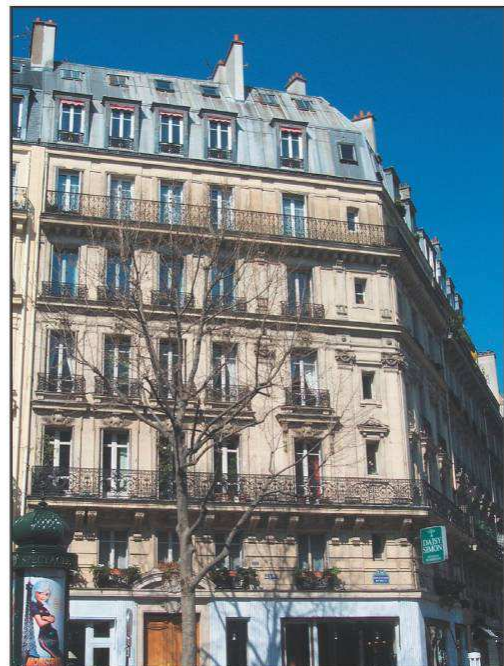
Rive impaire du boulevard Henri IV,
Vue prise depuis la place de la Bastille.



Rive impaire du boulevard Henri IV, vue prise depuis la rive paire.



43 à 43 bis boulevard Henri IV.



43bis boulevard Henri IV



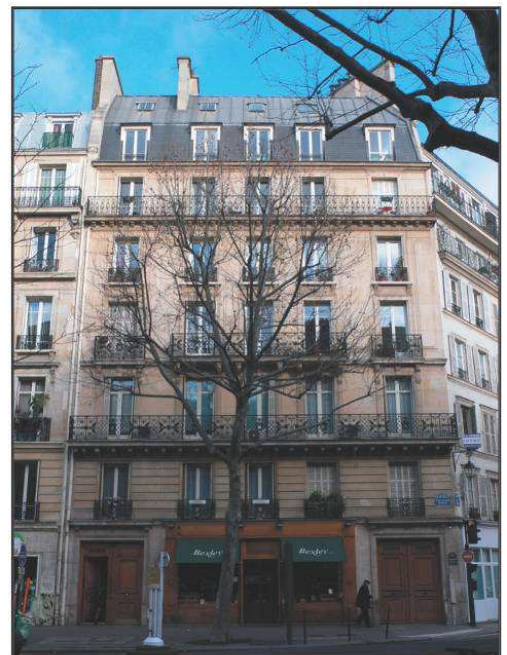
43 boulevard Henri IV



41 boulevard Henri IV et 5 rue Lesdiguières



37 à 41 boulevard Henri IV

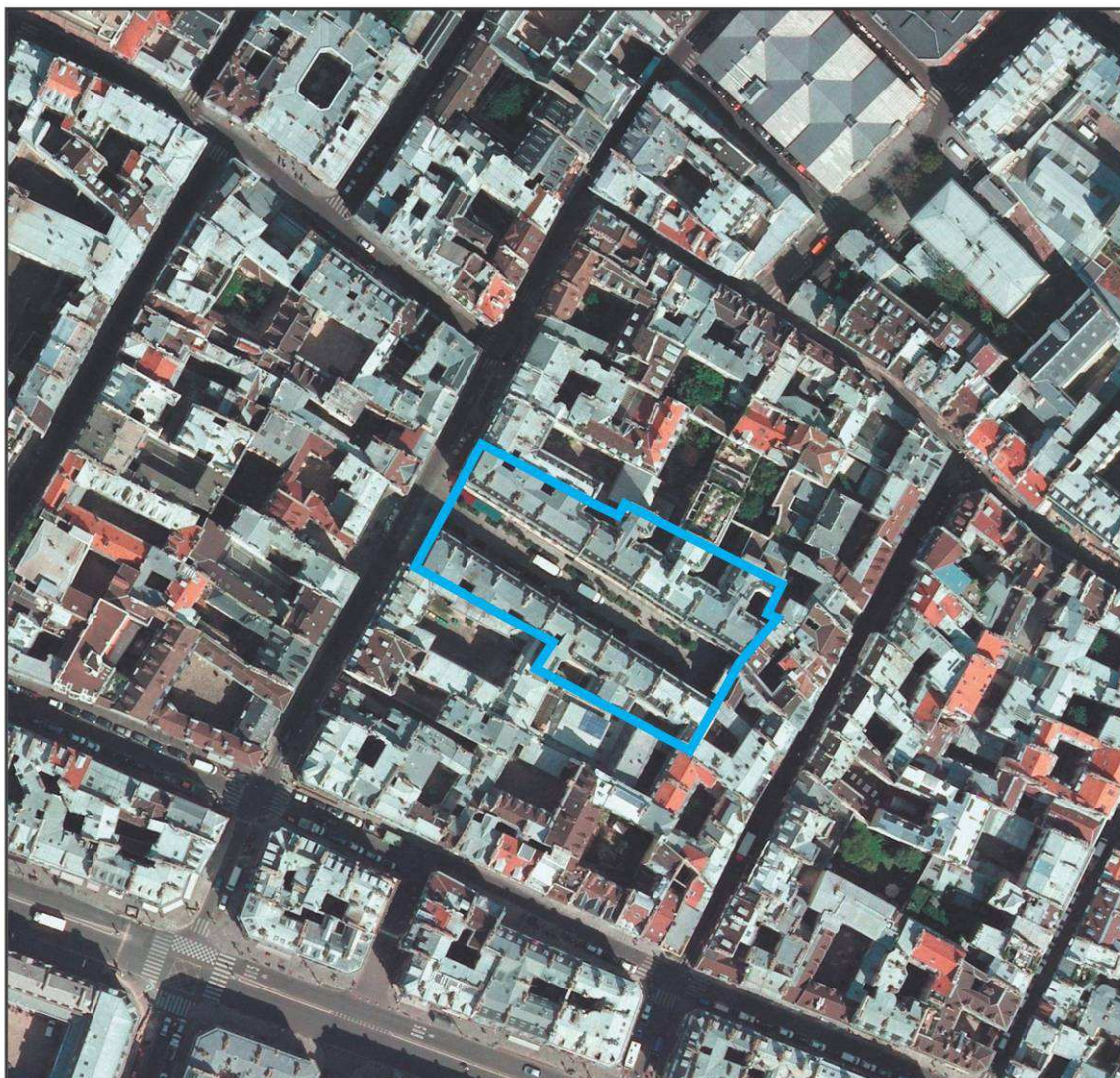


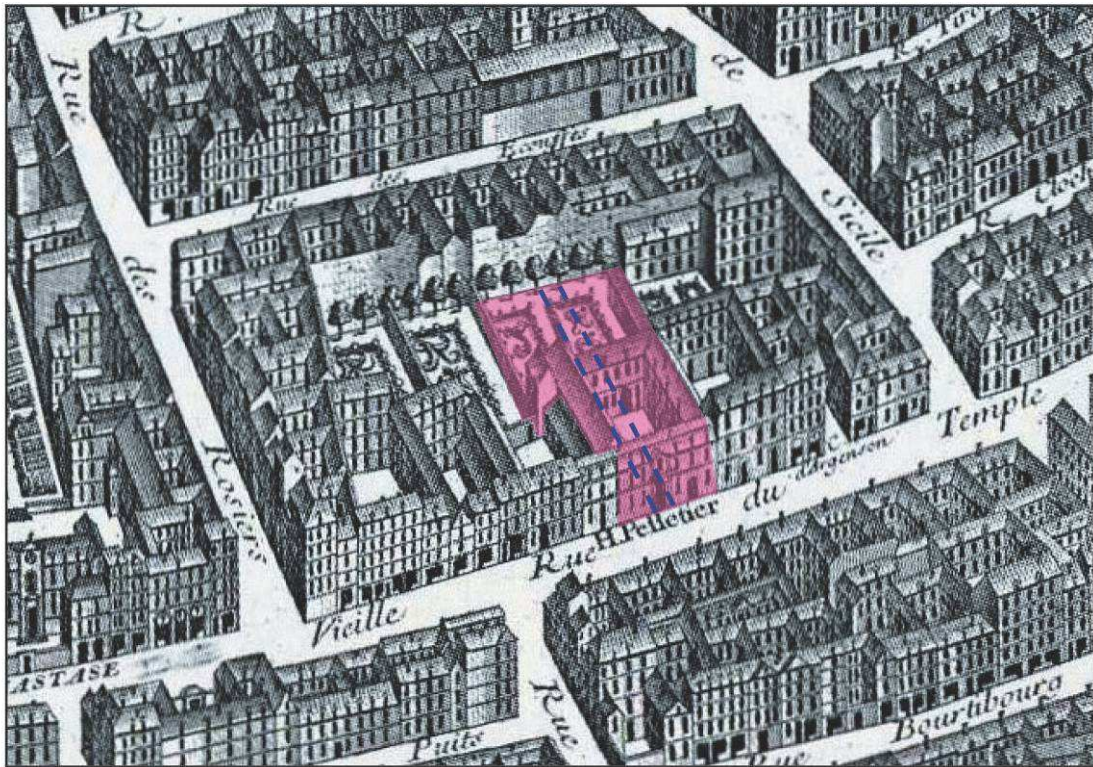
35 boulevard Henri IV

III.5.8 ENSEMBLE URBAIN N°16: RUE DU TRESOR (4^E ARRONDISSEMENT)

La rue du Trésor, conçue comme une impasse, a été ouverte à l'emplacement de l'ancien hôtel d'Effiat (ou Le Peletier) détruit en 1882 par la Société de l'Hôtel de Ville pour réaliser une opération spéculative. L'hôtel, entre cour et jardin construit sous Louis XIII, avait été acquis en 1634 par Marie de Fourcy, veuve du maréchal d'Effiat qui avait fait appel à Clément Métezeau pour construire l'aile nord. En 1696, Claude Le Peletier, ancien prévôt des Marchands et ancien Contrôleur général des Finances, l'acheta et le fit remanier sous la conduite de l'architecte Pierre Bullet. Resté dans la famille Le Peletier jusqu'à la Révolution, il est finalement détruit en 1882 pour ouvrir la rue du Trésor. Cette dénomination provient de la découverte pendant les travaux de démolition d'un vase de cuivre renfermant des pièces d'or du 14^e siècle. Peu après, huit immeubles de rapport sont construits sur les plans de l'architecte Paul Fouquiau qui conçoit également une fontaine au fond de l'impasse. A droite de celle-ci, un passage - aujourd'hui fermé - permettait d'accéder au 9 rue des Ecouffes.

Présentant sur l'impasse une façade en pierre de taille, les immeubles de la rue du Trésor s'élevaient sur un rez-de-chaussée commercial et cinq étages carrés. Si la modénature et le décor, différents d'un immeuble à l'autre, individualisent les façades, des caractéristiques communes contribuent à la cohérence de la séquence visuelle du lotissement : hauteur d'étage régnant au même niveau, boutique au rez-de-chaussée, traitement du premier étage en bossage, balcon filant au cinquième étage.

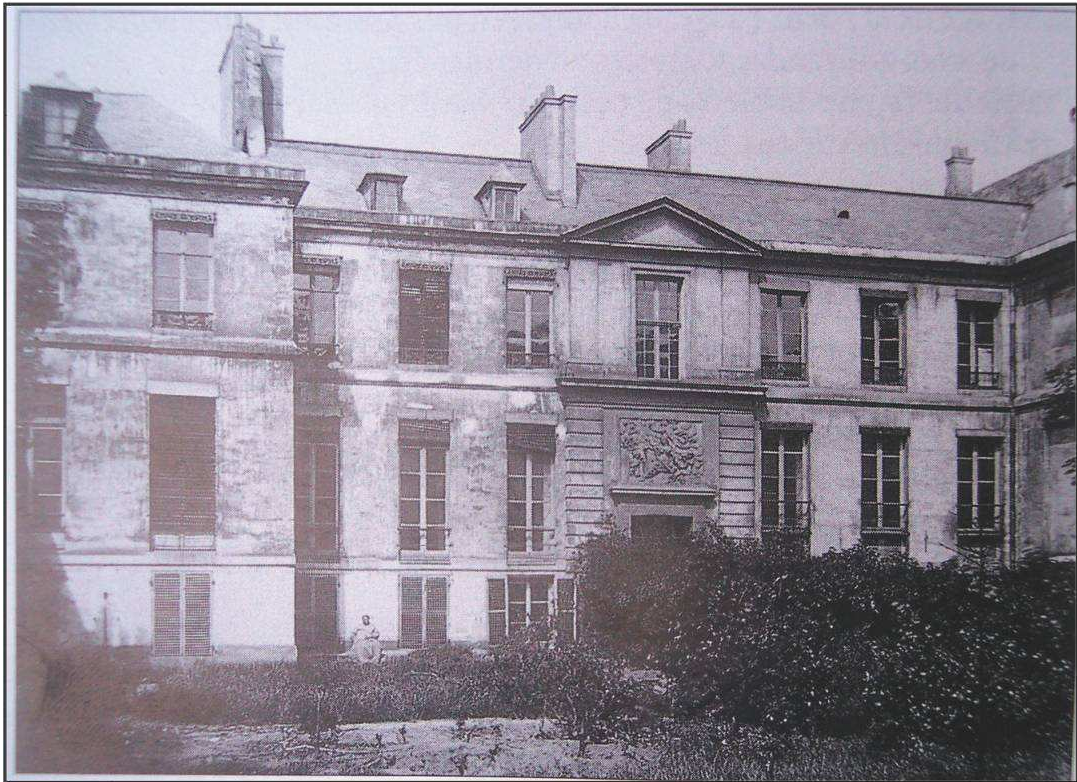




L'hôtel d'Effiat puis Le Peletier sur le plan de Turgot (1734-1739). En pointillé a été représenté le tracé de la rue du Trésor.



Feuille minute du cadastre 1900, 1894. La rue du Trésor a été ouverte. L'implantation bâtie des immeubles du lotissement tranche avec le tissu ancien de la rue Vieille-du-Temple et de la rue des Ecouffes. Un passage aménagé à droite de la fontaine permettait d'accéder au 9 rue des Ecouffes.



Façade sur jardin de l'ancien hôtel d'Effiat, avant démolition, phot. Ph. Emonts, mai 1882.



L'ancien hôtel d'Effiat en cours de démolition, phot. H. Godefroy, 1882.



La fontaine de la rue du Trésor à la fin du 19e siècle. Elle a aujourd'hui perdu son couronnement. Au fond, le passage vers la rue des Ecouffes.



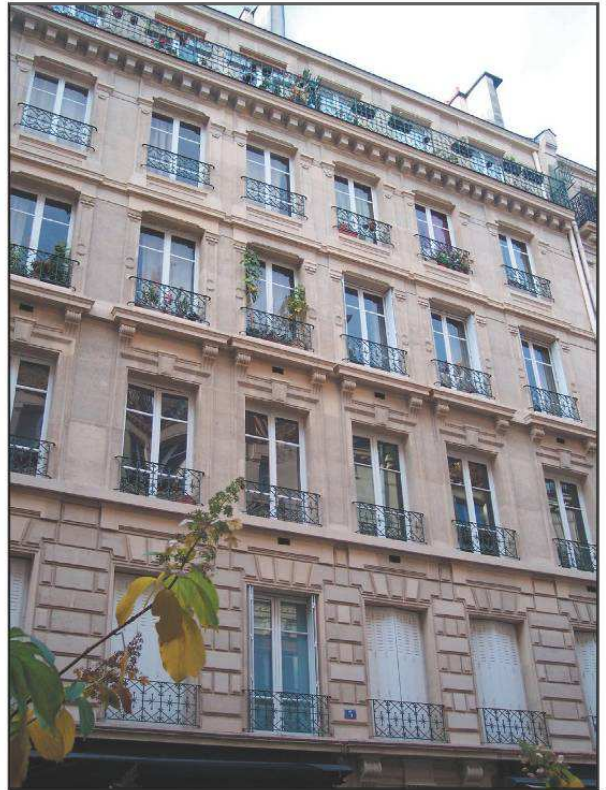
4 rue du Trésor



6 rue du Trésor



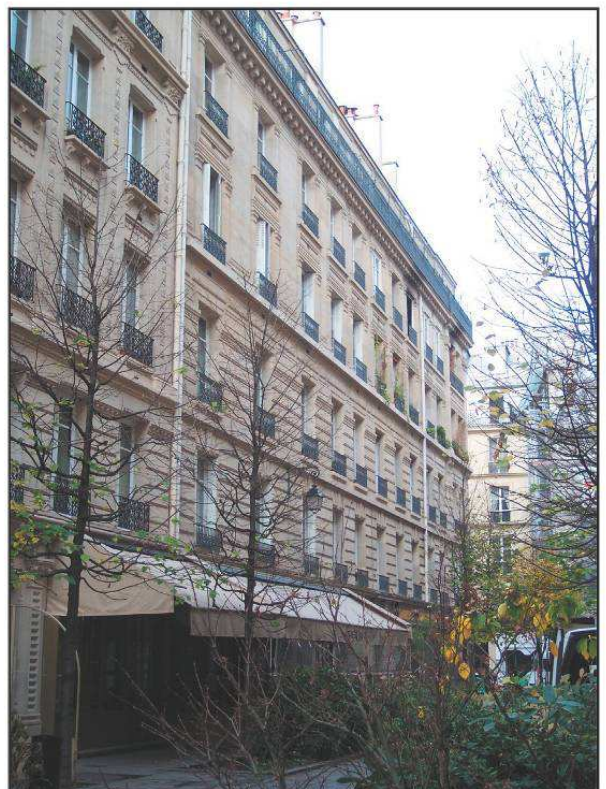
3 rue du Trésor



5 rue du Trésor



7 rue du Trésor



9 rue du Trésor

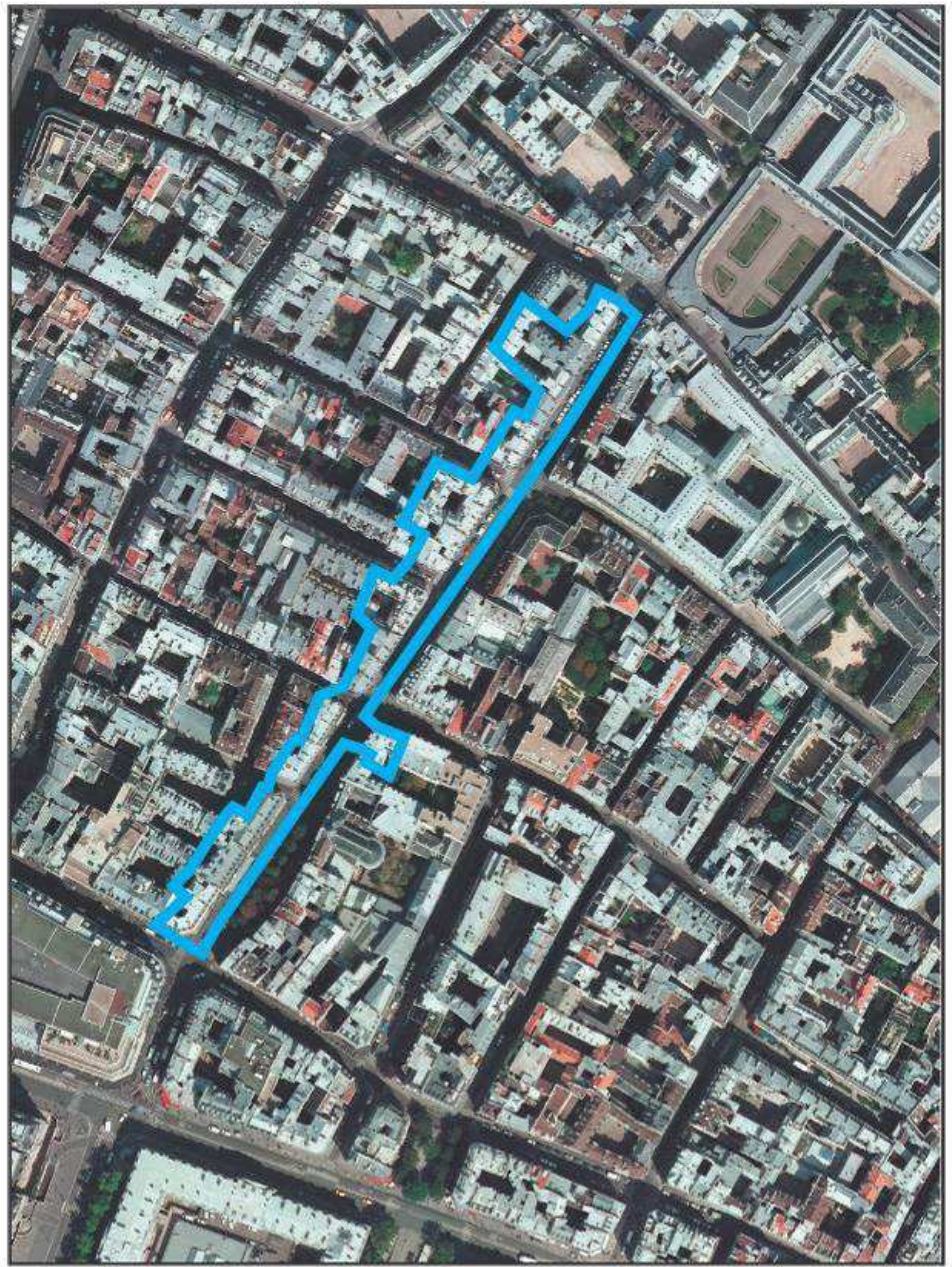
III.5.9 ENSEMBLE URBAIN N°17: RUE DES ARCHIVES - (4^E ARRONDISSEMENT)

L'actuelle rue des Archives, qui relie la rue de Bretagne à la rue de Rivoli, est formée de plusieurs rues anciennes réunies sous une même dénomination en 1874. La partie comprise entre la rue des Francs-Bourgeois et la rue Portefoin, située dans le 3^e arrondissement, constituait l'axe nord-sud du lotissement de la Ville neuve du Temple créée à partir du 13^e siècle. Après la destruction de l'hôpital des Enfants Rouges au début du 19^e siècle, la rue est prolongée- la section est alors appelée rue Molay - jusqu'à la rue de Bretagne. La partie sud, localisée dans le 4^e arrondissement, recouvre également plusieurs voies anciennes élargies à la fin du 19^e siècle. Avant le prolongement de la rue de Rivoli à partir de 1854, la partie s'étendant de la rue de la Tixéranderie à la rue de la Verrerie portait le nom de rue des Deux Portes, celle comprise entre les rues de la Verrerie et Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie était désignée sous le nom de rue des Billettes. Jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois, la rue était appelée rue de l'Homme armé. L'uniformisation des différents toponymes en 1874 annonce la volonté de faire de la rue des Archives un véritable axe nord-sud permettant de relier la rue de Bretagne et la rue Réaumur - qui est percée à la fin des années 1860 de la rue Turbigo à la rue de Bretagne - à la rue de Rivoli. L'inauguration du nouvel Hôtel de Ville en 1882 semble donner le coup d'envoi aux travaux d'élargissement. Réalisés jusqu'au début des années 1890, ils ne concernent finalement que le début de la rue, sur sa rive impaire, de la rue de la Verrerie à la rue Rambuteau, limite des 3^e et 4^e arrondissements. La présence de monuments classés sur le côté est (l'ancien cloître des Carmes-Billetes, la porte de l'ancien hôtel de Clisson et l'hôtel de Soubise figurent sur la liste de 1862) peut expliquer le choix d'élargir la rive impaire. Large de 15 mètres, la «nouvelle» rue des Archives permet alors d'améliorer l'accessibilité du Marais industriel qui sera doté, quelques années plus tard, d'un autre axe nord-sud reconfiguré : les rues du Renard et Beaubourg (cf. ensemble urbain n°21).

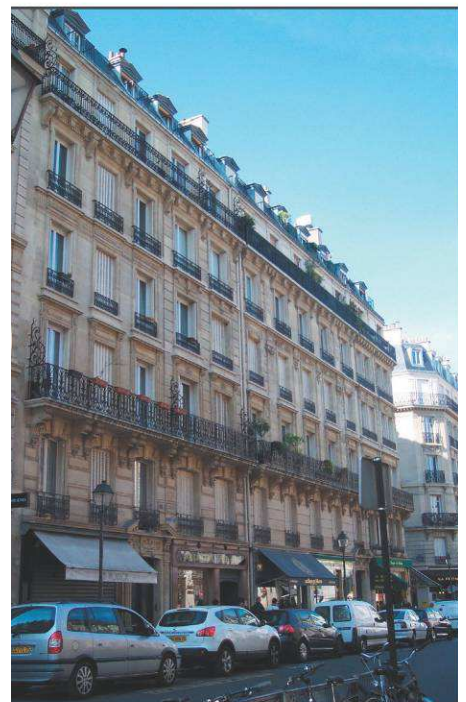
Construits en pierre de taille, les immeubles de rapport s'élèvent sur un rez-de-chaussée commerçant, cinq étages carrés et un étage de comble. Edifiés à partir de 1885, ils n'exploitent pas encore les possibilités des règlements de 1882 et 1884 qui autorisent les saillies de bow-windows. La cohérence de la séquence s'appuie davantage sur les lignes de balcons filants aux deuxième et cinquième étages, sur la reprise des lignes de refend au premier étage et sur le soin apporté à la mouluration des encadrements de baies. La présence de constructions antérieures (n°15, 23 et 35 rue des Archives) ne remet pas en cause la cohérence visuelle de l'alignement qui reste très homogène.



Démolition de la rue de l'Homme Armé, gravure d'après le dessin d'Hubert Clergé, 1880.



33 rue des Archives



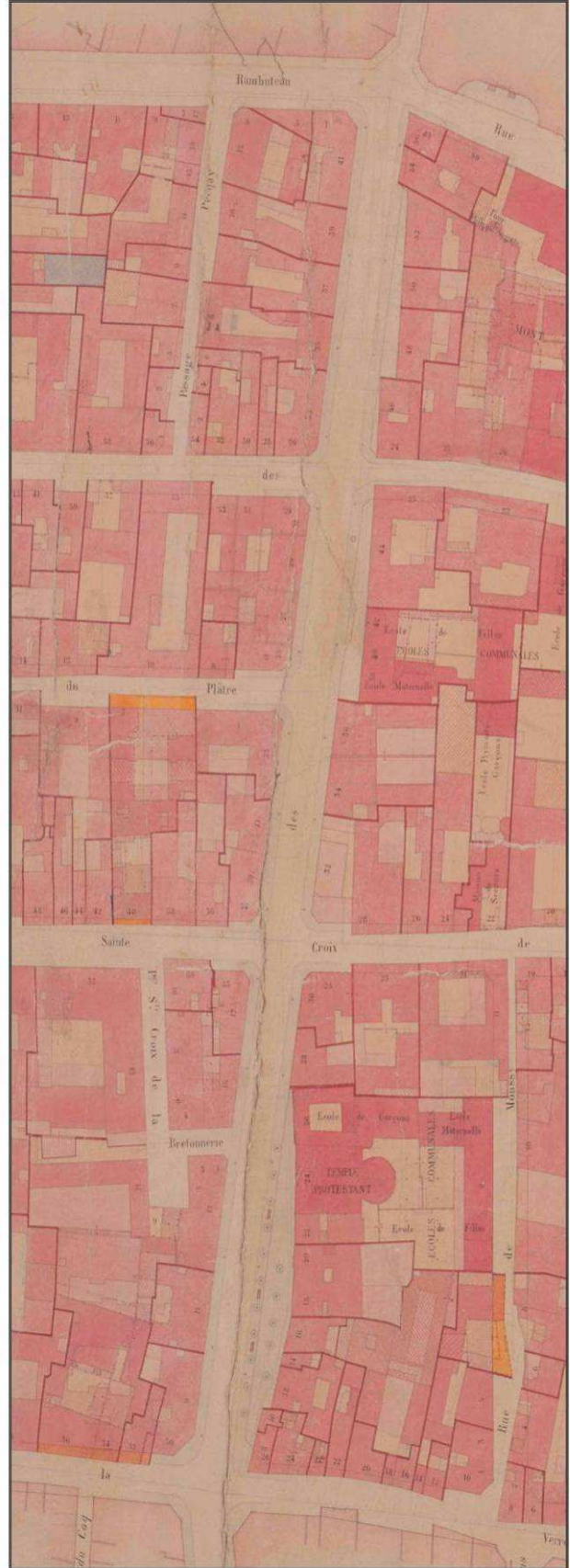
27 à 31 rue des Archives



Atlas Vasserot par quartier, 1827-1836, extrait. Avant l'élargissement de la partie comprise entre la rue de la Verrerie et la rue des Francs-Bourgeois, les rues formant l'actuelle rue des Archives étaient étroites et décalées entre elles.



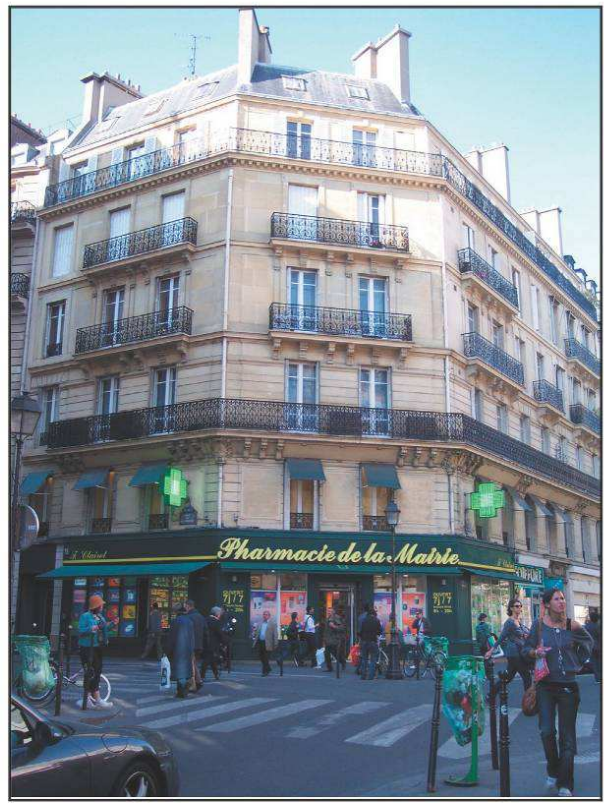
Plan d'alignement de la rue de Francs Bourgeois à la rue de la Verrerie, 1873. Les parcelles pochées en jaune correspondent aux futures parcelles expropriées



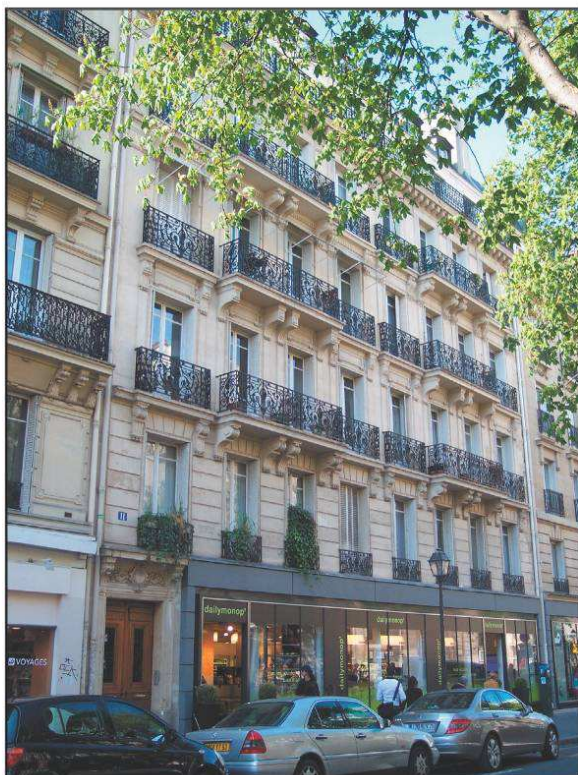
Feuille minute du cadastre 1900, quartier Saint Merri Saint Gervais, 1894. Les travaux d'élargissement ont été réalisés sur la rive impaire



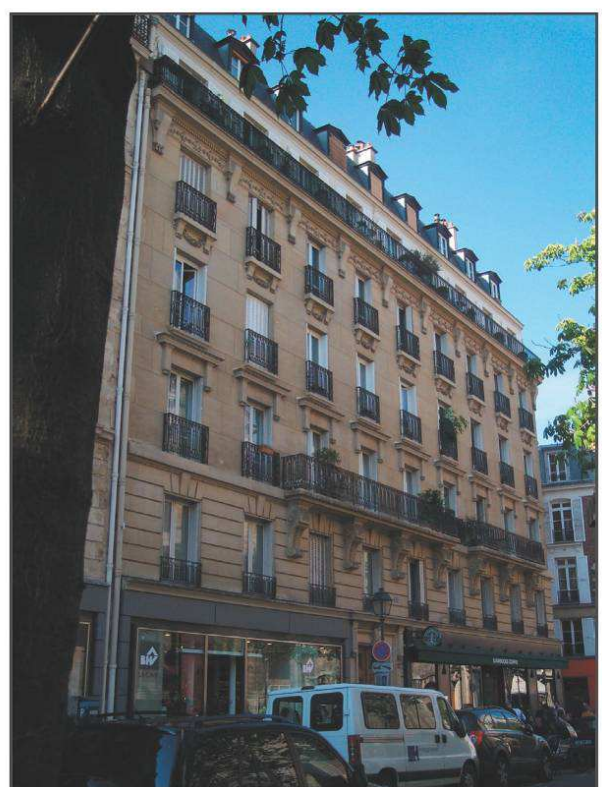
9 à 13 rue des Archives



9 rue des Archives



11 rue des Archives



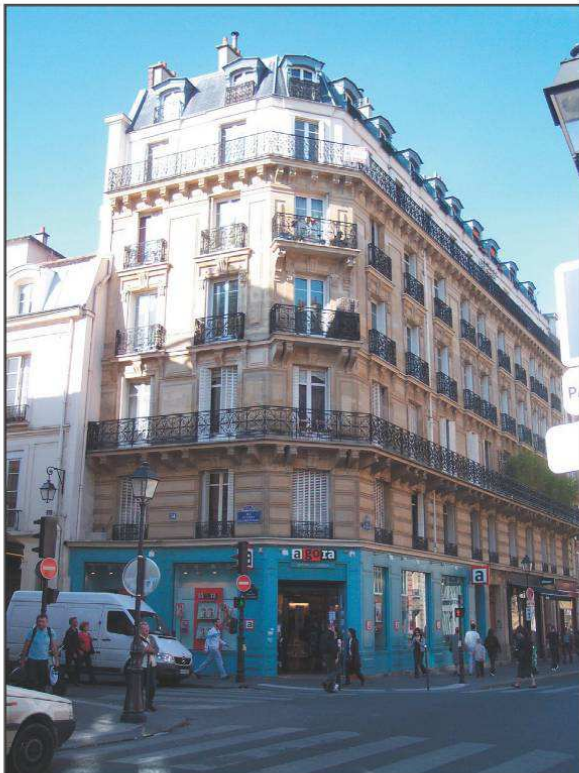
13 rue des Archives



15 rue des Archives



17 rue des Archives



19-21 rue des Archives / 34 rue Sainte-Croix de la Bretonnerie



23 rue des Archives